

REVUE  
DES  
SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES

---

LES FRUITS DU GALLICANISME.

---

(1<sup>er</sup> ARTICLE.)

---

I.

Le Gallicanisme est mort. Inscrit désormais au catalogue des hérésies, il a expiré en se débattant dans les convulsions d'une agonie pénible : il ne voulait pas mourir. Ruse, mensonges, promesses, audace, il a tout mis en œuvre pour éviter le coup meurtrier. Vains efforts ! l'heure de la justice avait sonné. Il est tombé sous les anathèmes du Saint Concile (1).

Mais en même temps que la sentence de mort se prononçait au Vatican, le Saint-Siège montrait à l'univers chrétien

(1) Pour se faire une idée juste des incroyables efforts tentés par le Gallicanisme afin de retarder sa chute, il faut lire la magnifique Instruction pastorale de Monseigneur Plantier, évêque de Nîmes, en date du 28 juillet 1870.

un docteur fidèle solennellement établi pour prémunir les âmes contre les ravages du Gallicanisme. Chacun nomme S. Alphonse de Liguori, dont la mission providentielle a été de réfuter avec autant de fermeté que de douceur les erreurs gallicanes et rigoristes.

Pourquoi cette précaution de l'Eglise ? C'est que, tout en disparaissant de chez nous, le Gallicanisme a laissé plus d'une empreinte pernicieuse. Serpent venimeux, il a fait des piqûres qui ne sont pas toutes guéries ; racine empoisonnée, il a poussé des rejetons qui vivent encore ; eau corrompue, il a répandu au loin des miasmes pestilentiels qu'une diligence prompte et industrieuse doit chasser sans retard. Ne serait-il pas merveilleux qu'après avoir pendant deux siècles abrité l'erreur sous notre toit, nous n'en eussions éprouvé aucun dommage ? Ah ! plutôt bénissons le Seigneur de nous avoir préservé d'une destruction totale : *Misericordiæ Domini quia non sumus consumpti.*

Sans doute, c'est une grande, c'est une immense miséricorde de Dieu sur nous que la proclamation solennelle de la monarchie pontificale et de l'Infaillibilité du Pape. Nul cantique d'action de grâces ne saurait célébrer dignement une telle faveur du Ciel. Mais aussi gardons-nous de croire que tout soit fini par là. Non : ni la définition de l'Infaillibilité, ni la reconnaissance doctrinale de la juridiction immédiate et ordinaire du Pontife romain sur toutes les parties de la chrétienté, ne suffiront à écarter complètement en pratique la délétère influence du Gallicanisme, si la réflexion ne nous apporte un compte exact des ravages qu'il a partout causés. Il est nécessaire que l'expérience du passé devienne notre leçon pour l'avenir.

Je veux donc analyser le Gallicanisme, et raconter quelques-uns des maux qu'il a produits. Il faut que l'attention du lecteur soit attirée sur les mensonges, les ignorances et les incohérences de l'hérésie nouvelle. En contemplant un pa-

reil tissu d'erreurs et de perfidies, notre reconnaissance envers Dieu en deviendra plus vive.

## II.

Bien entendu, qu'en parlant du Gallicanisme, je réserve totalement la cause des Gallicans. Je m'attaque au principe ; je laisse de côté les personnes.

Bien plus, je confesse hautement qu'il s'est rencontré beaucoup d'hommes qui, dans une parfaite bonne foi, adhéraient aux principes du Gallicanisme. Comment n'en eût-il pas été de la sorte ? Depuis le crime de 1682, une barrière infranchissable avait été posée par les Parlements entre Rome et la France ; par un enseignement menteur on persuadait à nos jeunes clercs que la nouvelle erreur prenait sa source dans nos plus antiques traditions ; on identifiait le Gallicanisme avec la gloire du *grand siècle* et du *grand Roi* ; on invoquait le puissant génie de Bossuet ; enfin on faisait de la profession du Gallicanisme une condition essentielle de piété patriotique. Comment avec tout cela échapper à la récente erreur ? Il eût fallu un miracle pour en être préservé. Aussi nous comprenons à merveille que d'excellents esprits aient été victimes d'une séduction presque irrésistible (1), et ce n'est ni à nos aïeux du siècle dernier, ni aux gallicans de notre époque, pris en masse, que nous imprimons une flétrissure quelconque. Nous les remercierons plutôt d'avoir su ne pas tirer toutes les mauvaises conséquences de leurs principes, et d'être restés fidèles par le cœur, tandis que par l'esprit ils eussent dû se jeter dans la révolte. Plus dignes de compassion que de blâme, ils ont eu

(1) Voyez ce que dit là-dessus Mgr Plantier dans l'*Instruction pastorale* citée plus haut, p. 31.

le malheur d'être les héritiers des pères prévaricateurs dont ils expient les fautes. (Ezech. xviii, 2.)

Les grands coupables sont donc les prélats courtisans de 1682, qui, tremblants en face des caprices d'un homme mortel, ne se souvinrent point de l'intrépidité qui fait le prêtre. Le grand coupable, qu'on me le pardonne, mais l'histoire commence à parler ainsi, le grand coupable est Bossuet, dont le génie aurait dû dominer une poignée d'évêques indignes, et d'une voix de tonnerre proclamer les impérissables droits de la vérité. Malheureusement, Bossuet faiblit : par une molle complaisance il abandonna la saine doctrine ; il abrita derrière son génie des erreurs qui seraient tombées d'elles-mêmes ; et finalement il livra au Gallicanisme des générations entières, habituées à le vénérer comme un Père de l'Eglise. Si avant de mourir Bossuet a pu entrevoir le mal produit en son nom, quels remords ont dû le déchirer ! Une tache souillera à jamais la mémoire de Bossuet. Il fut un jour où « l'Evêque fut en conflit avec lui-même, s'efforçant de flatter et de servir le pouvoir civil (1). »

Ces réserves faites, rien de plus utile que de nous recueillir pour mesurer l'étendue des maux causés par le Gallicanisme. Nous apprendrons par là que l'erreur ne demeure jamais dans le domaine de la spéculation, et que tôt ou tard elle se traduit en résultats pratiques de la plus haute importance. Nous y verrons aussi combien il est nécessaire au chrétien de se tenir le plus étroitement possible attaché au Vicaire de J.-C., sous peine de s'égarer dans les abîmes dès que l'on se sépare tant soit peu du centre de l'unité. Les anticoncordataires, par exemple, eurent à parcourir un chemin moins long qu'on ne le croit, pour aboutir au schisme en partant des principes gallicans.

(1) Bref de Pie IX à M. l'abbé Bélet, 17 nov. 1869. — Pie IX n'est pas le seul à parler de la sorte. Son langage est celui des plus illustres prélats d'Italie, d'Angleterre, de Belgique, et même de France.

Toutefois, si quelqu'un trouvait mauvais qu'on reprochât au Gallicanisme des griefs qui sont toujours plus ou moins les griefs de tel ou tel gallican, je le prierais de se rappeler ces paroles de S. François de Sales : « Il ne faut pas, pensant « fuir le vice de la médisance, favoriser, flatter et nourrir « les autres : ains faut dire rondement et franchement mal « du mal, et blâmer les choses blâmables. » (*Introd. à la vie dévote*, p. III, ch. 29.)

Entrons en matière et montrons les fruits amers qui découlent logiquement des principes gallicans.

1° Le Gallicanisme ruine la notion de l'*autorité*, et, partant, de l'unité catholique.

2° Il tue la science sacrée ;

3° Il fausse la notion de la piété chrétienne.

## PREMIÈRE PARTIE.

### *Ruine de l'Autorité.*

#### I.

Portalis disait : *l'autorité n'est rien si elle n'est tout*. Dans la bouche de Portalis ce mot exprimait une énormité, puisqu'il était la formule du Césarisme rêvé et décrété par Napoléon. L'Empereur voulait régner seul dans le monde, sur les âmes aussi bien que sur les corps. Il lui fallait donc une formule pour légitimer son effroyable despotisme. Portalis sut la trouver : *l'autorité n'est rien si elle n'est tout*.

Il n'est pourtant pas impossible d'entendre dans un sens véritable la parole du premier conseiller de l'Empereur. L'autorité en effet est essentiellement partout et toujours *tout* ce que Dieu l'a faite ; elle embrasse essentiellement *tous* les objets que Dieu lui a assignés ; elle réside essentiel-

lement dans *tous* les hommes que Dieu a choisis pour en être les dépositaires. En sorte que si l'autorité existe, ce doit être aux conditions d'existence réglées par Dieu même, et non pas autrement. Vous me parlez d'autorité : vous constatez donc que là se rencontre un homme capable d'exercer toute, absolument toute la puissance que Dieu lui a confiée. Vous niez par là même qu'un mortel ait le droit de rien changer, soit en plus, soit en moins, à ce décret de Dieu investissant un homme de son autorité sacrée. Il est donc très-vrai de dire que *l'autorité n'est rien, si elle n'est tout ce que le maître suprême a voulu qu'elle fût*. La chose est suffisamment claire ; car il est écrit, que l'autorité vient de Dieu, et se règle par sa divine volonté : *Omnis potestas à Deo*.

Quand les Apôtres et les Pères de l'Église recommandaient aux chrétiens de témoigner une parfaite obéissance envers les princes et les empereurs idolâtres, ils proclamaient ce principe incontestable. Obéissez, leur disaient-ils, parce que, malgré ses vices et ses infâmies, ce prince payen est le dépositaire d'une autorité venue d'en haut.

Admirable doctrine qui relève singulièrement l'homme, et qui transforme en grandeur sublime la sujétion de l'obéissance ! Qui donc me commande ? Ce n'est pas un homme ; ma fierté naturelle se révolte justement à la pensée qu'un de mes semblables puisse m'intimer un ordre quelconque. C'est Dieu seul qui exige mon obéissance, par le ministère de l'homme qu'il s'est choisi. Sur le front de cet élu de Dieu resplendit quelque chose de la lumière divine, qui manifeste clairement sa mission de commander. Dès lors il peut parler, ma volonté se soumettra avec un respect religieux.

Voilà comment les Docteurs et les Saints ont toujours compris l'obéissance : « *Obedientia, dit S. Thomas, virtus est quæ propter Deum contemnitur propria voluntas (1).* » C'est très-réellement un acte de foi.

(1) 2<sup>a</sup> 2<sup>æ</sup>, q. 104, art. 3.

Et pour appliquer tout de suite à l'autorité de l'Eglise ces admirables vérités, voyez comment l'obéissance surnaturelle et divine jaillit du principe catholique.

Le Catholicisme accepte franchement le *Tu es Petrus* tombé des lèvres du Sauveur. Il prend à la lettre le titre de *Vicaire de J.-C.* porté par le Chef de l'Eglise ; et regardant le Pape comme l'*Alter ego* du divin Maître, il enseigne à s'incliner devant ses décisions et ses oracles. Sur quels objets s'étend la compétence du Pasteur suprême, le catholique ne se permet pas de le rechercher, sinon pour constater ce qu'a décidé le Pontife, à qui seul appartient de définir ses propres limites. Par dessus toutes choses, il maintient libre et indépendante l'autorité sacrée du Pape et de l'Eglise. Que nulle puissance humaine n'ose essayer de l'asservir ; le catholique n'y consentira jamais, car il sait que Dieu n'aime rien tant que la liberté de son Eglise. Finalement, il lui suffit de savoir que Jésus-Christ vit, parle et agit en son Vicaire ; c'est donc à Jésus-Christ qu'il obéit quand le Vicaire parle et agit.

Là ne conduisent point les principes du Gallicanisme. La notion de l'autorité est tout autre dans le système gallican. Trop habile, en effet, pour renouveler les brutales négations de Luther et de Calvin, le Gallicanisme procéda avec plus de ménagements. Profitant des leçons du Jansénisme, son père, il se garda de proclamer *le libre examen* des partisans de la Réforme ; il ne nia point l'autorité de l'Eglise : à l'entendre, on l'aurait pris pour un zélé défenseur des droits de l'Epouse de J.-C. Cependant, avec une constance, digne d'une meilleure cause, il sapait l'autorité de Celle que le Sauveur a constituée la maîtresse du genre humain. A l'instant même où il affirmait sa foi, le Gallicanisme anéantissait en l'obscurcissant, en la mutilant, en l'avilissant, l'autorité qu'il semblait heureux de reconnaître et de proclamer. Il la subordonnait volontiers au pouvoir civil, il en

restreignait notablement *l'objet*, il la plaçait sur un *sujet* incertain. Dès lors se produisait nécessairement la négation de l'autorité, puisque c'est la nier que de ne pas l'accepter telle que Jésus-Christ l'a faite. L'on croit à Jésus-Christ, ou l'on n'y croit pas. Si oui, nul autre parti à prendre que d'accepter purement et simplement, sans contestation, sans réserve, la divine autorité dont le Sauveur a investi son Eglise. La foi du charbonnier est la seule reconnue par la foi catholique. Si l'on ne croit pas à J.-C., il faut savoir oser le dire. Le *Semeur*, journal protestant, avait raison quand il disait à M. Dupin : *Votre gallicanisme n'est qu'un protestantisme poltron.*

Mais venons en aux preuves.

Le Gallicanisme n'admettait réellement pas l'autorité de l'Eglise telle qu'elle est.

*Premièrement*, il l'asservissait au pouvoir civil ; et chose étrange, pendant qu'il s'insurgeait contre la vieille doctrine de la *subordination* de l'Etat à l'Eglise, il subordonnait très-réellement la puissance spirituelle à la puissance temporelle. Faut-il rappeler le droit que le Gallicanisme reconnaissait aux parlements et au conseil du roi sur la révision des thèses théologiques soutenues en Sorbonne ; sa doctrine sur le *placet* et l'*exequatur* touchant les décrets des Papes et des Conciles ; sa résignation en face des appels comme d'abus, etc. ? Le catalogue des fameuses libertés tant vantées par le Gallicanisme, qu'est-il autre chose qu'une longue série d'attentats contre la liberté ecclésiastique ? Non, le Gallicanisme n'eût jamais prononcé les nobles paroles que l'évêque d'Erme land faisait naguère entendre à un ministre de Prusse : « Si notre Eglise a le droit d'exister et  
« de régler ses propres affaires, particulièrement en matière  
« de dogme, ce n'est pas parce que ses dogmes s'accordent  
« avec les opinions philosophiques ou les vues logiques de  
« tel ou tel Ministre du culte ; cette liberté lui a été donnée



« par la grâce de Dieu, et il en résulte que l'immixtion  
 « d'un tiers dans les questions qui intéressent sa foi, à  
 « quelque titre qu'on y prétende, est abusive et illégale. »  
 (20 déc. 1871.)

*Secondement*, le Gallicanisme restreignait considérablement l'*objet* de l'autorité ecclésiastique. Au lieu de laisser à l'Eglise elle-même le soin de fixer ses limites, il lui donnait des bornes étroites. Quelles précautions ne prenait-il pas pour protéger contre elle la personne des Rois ! Comme il était complaisant à prononcer que les diverses causes échappaient à la compétence ecclésiastique, par leur côté temporel ! Et dans les causes purement spirituelles de leur nature, que d'hésitations avant de les attribuer à l'Eglise ! On s'est fait longtemps prier pour reconnaître la compétence de l'Eglise dans la question des *faits dogmatiques*... N'avait-on pas arraché à l'Eglise son exclusive compétence touchant les *causes matrimoniales*, même quand il s'y agit du lien et du contrat ?

*Troisièmement* enfin, le Gallicanisme obscurcissait, disons mieux, anéantissait le *sujet* en qui doit résider l'autorité ecclésiastique.

Au lieu de la *Monarchie pontificale* saluée par le concert unanime des siècles chrétiens, il admettait une primauté d'honneur plutôt que de juridiction ; insuffisante à réaliser la parole de Jésus-Christ ; qui ne laisse plus à Pierre sa prérogative divine d'être le centre de l'unité, la tête de l'Eglise, le pasteur et le docteur suprême de la chrétienté, et qui travestissait l'Eglise en une sorte de monarchie constitutionnelle, dans laquelle le *Roi règne et ne gouverne pas*.

Il faisait disparaître la formule si simple et si lumineuse de S. Ambroise : *Ubi ergo Petrus, ibi Ecclesia*. A la place du Siège apostolique, si apparent et si accessible, il proposait l'autorité insaisissable de l'Eglise dispersée.

*L'autorité de l'Eglise dispersée ! Voilà le chef-d'œuvre du*

Gallicanisme. Avec cette fameuse théorie il devenait facile de se montrer tout ensemble obséquieux envers l'Eglise et rebelle à ses ordres les plus précis. On vous disait d'obéir, et cependant on ne savait pas vous montrer le supérieur qui ordonnait. Quoi de plus contradictoire ! Quelques développements nous paraissent nécessaires.

## II.

Qu'est-ce qu'un *lieu théologique* ? Qu'est-ce que la *Règle de Foi* ? Notions de la plus haute importance dans la question qui nous occupe.

Un *lieu théologique*, c'est comme un réservoir, un arsenal où sont déposés les preuves et les monuments de la Révélation. « *Locorum Theologorum nomine, dit le P. Perrone, veniunt argumentorum sedes ac veluti domicilia, ex quibus Theologi omnes suas argumentationes sive ad confirmandum, sive ad refellendum inveniunt.* »

La *Règle de Foi*, c'est l'autorité visible proposant aux fidèles la Révélation de Jésus-Christ, avec intimation formelle de croire et d'obéir. Cette Règle n'est autre que le Magistère de l'Eglise catholique.

Or, où rencontrer ce Magistère ? Les théologiens ont toujours répondu qu'il existe soit dans le Pape seul, soit dans les Evêques réunis en Concile général, soit enfin dans le Corps épiscopal dont le Pape ratifie authentiquement les doctrines.

Les gallicans ont voulu rencontrer ce Magistère suprême dans l'Eglise dispersée, c'est-à-dire dans les Eglises particulières, isolées et considérées sans nul lien hiérarchique soit entr'elles, soit par rapport au centre de l'unité, qui est le Pape. Non-seulement ils ont attribué à l'Eglise dispersée ainsi entendue, la divine puissance de subjuguier les intelli-

gences et d'imposer la foi ; mais de plus ils ont exigé que l'assentiment de ces Eglises particulières vint s'ajouter aux décisions du Siège apostolique pour les corroborer d'une manière définitive.

Je dis que cette prétention Gallicane est à la fois fausse, contraire à la foi et impossible.

Que l'on revendique pour l'Eglise dispersée l'honneur d'être un *lieu théologique* ; rien de plus juste. Il est certain qu'un des moyens les plus efficaces de constater le fait de la Révélation, est d'étudier la créance des Eglises particulières. Aussi la coutume est-elle de recourir à cet examen, toutes les fois qu'il s'agit de formuler quelque nouvelle définition dogmatique.

Mais aller au-delà ne se peut sans erreur. Pourquoi ? Parce que la Règle de foi requiert essentiellement un organe visible et intelligible. Par sa nature, elle est une chair, un tribunal, où montent, à jour donné, à heure précise, des docteurs, des juges prononçant des sentences et des décisions que nul ne saurait récuser sous prétexte qu'il y a incompétence ou qu'il a été mal jugé.

Oui, certes : si l'Eglise a été préposée par le Sauveur au maintien de la foi, ce n'a pu être que sous la condition expresse de parler avec une clarté qui défie toute équivoque. La sagesse divine exigeait impérieusement qu'en donnant à l'Eglise la mission de conserver, de propager et d'interpréter la doctrine révélée, l'Homme-Dieu lui imposât aussi de prendre une attitude qui rendit impossibles les plus mauvais vouloirs et les plus rebelles intelligences. L'Eglise devait donc être comme le soleil, dont les aveugles seuls n'aperçoivent pas les rayons ; comme une trompette éclatante qui retentit au loin ; comme une fontaine située sur le bord du chemin, qui invite tous les passants à se désaltérer. Il fallait, en un mot, que l'Eglise fût une règle de foi *vivante et animée*, pour s'exprimer d'une manière *sensible et accom-*

modée aux intelligences humaines : *viva, animata, quæ consuli possit sensibili et humano modo*. Ainsi parle Suarez quand il explique les conditions de la Règle de foi (1).

Imaginez, par exemple, que le Magistère de l'Eglise réside dans la *multitude des fidèles*. Est-il permis d'espérer que la Société chrétienne reconnaisse jamais un jugement doctrinal dans les cris confus de cette multitude ? Empêchera-t-on jamais les fidèles de décliner leur soumission sous le prétexte que nul son articulé n'est venu frapper leurs oreilles ? « *Li- cet Ecclesia universalis, dit Suarez, sit infallibilis in cre- dendo, nihilominus formaliter, ut sic dicam, et tantum secundum se totam sumpta, non est sufficienter vivæ regula fidei in docendo. Ratio est, quia impossibile est totam hanc Ecclesiam convenire ad aliquid de fide definiendum, et ideo neque est apta ad loquendum et docendum per modum vivæ regulæ (2).* »

Je vais plus loin. Le Corps hiérarchique lui-même, pris en masse, ne saurait suffire à proposer la foi aux fidèles ; et cela par la même raison. Car enfin, de la *multitude des Pasteurs* considérée comme telle, que peut-il émaner en fait de sentences claires et précises ? C'est encore l'argument de Suarez : « *Impossible est hanc Ecclesiam convenire ad aliquid de fide definiendum et ideo neque est apta ad loquendum et docendum per modum vivæ regulæ (3).* »

Au contraire, élevez une chaire, érigez un tribunal d'où tombent à tel moment donné, en lieu connu, des oracles et des sentences ; rien alors ne manque à notre règle de foi ; c'est bien la règle vivante et animée que nous cherchions. Désormais, ni l'ignorance, ni le mauvais vouloir ne sauraient excuser leur incrédulité. Quoi donc ! La chaire et le

(1) *De fide, Disp. V, per totum.*

(2) *Ibid., sect. 6.*

(3) *Ibid.*

tribunal n'étaient-ils point visibles ? Et la parole qui en descendait était-elle donc si difficile à entendre ?

Aussi l'Eglise ne connaît-elle en fait que deux modes de proposer la foi aux fidèles. Elle parle et juge par le Pape ; elle enseigne et prononce par les Conciles généraux. Dans les deux cas l'Eglise a érigé sa chaire et dressé son tribunal. Ce n'est plus une multitude confuse qui acclame la vérité ou qui vocifère contre l'erreur : c'est un docteur connu, ce sont des juges régulièrement constitués, qui parlent avec une autorité désormais indéclinable. Pas de contestation possible sur leurs titres, non plus que sur leur compétence. Rien d'obscur dans la décision ; nulle incertitude sur le sens de l'arrêt ; et si la subtilité parvient à chicaner sur les termes de la sentence rendue, quoi de plus facile pour ces mêmes juges que d'interpréter leur pensée de manière à bannir toute équivoque ? Interrogez l'histoire. Elle vous dira à quel jour et par quels juges furent condamnés Pélage et Nestorius, Arius et Eutychès, Abailard et Bérenger, Luther et Calvin, Baius et Jansénius, Fébronius et Lamennais ; elle vous apprendra quand et par qui furent solennellement définies la Consubstantialité du Verbe, la Maternité divine, la Transsubstantiation eucharistique, l'Immaculée Conception de Marie, l'Infaillibilité du Pape. Il n'est aucun des enfants de l'Eglise qui ne puisse entendre d'une façon fort distincte la voix de ses Pontifes enseignant du haut de leur chaire apostolique, et les anathèmes de ses Pasteurs réunis en Concile général sous la direction active du Chef suprême des Evêques. Voilà donc une manière de proposer la foi vraiment efficace. Les paroles du Pontife et du Concile sont comme ces voix célébrées par le Prophète, qui retentissent jusqu'aux extrémités du monde pour y porter la connaissance du Très-Haut.

Telle est, je le répète, la doctrine unanime des Théologiens sur la Règle de foi ; et je suis heureux de pouvoir

constater, qu'avant 1682, nos auteurs français partageaient le sentiment commun.

Il va sans dire que notre doctrine n'apporte aucun préjudice à l'enseignement des Evêques dans leurs diocèses respectifs. Qui ne sait, en effet, que l'Evêque est envoyé pour prêcher la foi ? Il la propose donc soit directement et par lui-même, soit par l'intermédiaire des prêtres subordonnés qu'il appelle à son aide.

Mais prenons-y garde : ce mode de proposer la foi est quelque chose de très-clair, très-précis et parfaitement déterminé, au point que nul diocésain ne saurait prétexter ignorance de l'enseignement donné par son évêque et transmis par son curé. Observons de plus qu'il se confond essentiellement avec la proposition de la foi faite et publiée par les Conciles généraux et par les Papes. Aussi l'adhésion des fidèles à la prédication épiscopale implique-t-elle toujours un sous-entendu : *l'Evêque prêche la doctrine du Pape.*

J'ajoute encore que, pour la proposition de la foi aux fidèles, le Pape et les Conciles ne sont obligés, ni en fait, ni en droit, à prendre la voie des jugements explicites et des définitions. Ils emploient également des modes de proposition implicite, lesquels sont aussi efficaces que les déclarations les plus claires, et les fidèles ne s'y trompent point. Quel est celui qui ne reconnaît la voix de l'Eglise dans les formules de la sainte liturgie, dans les rites sacrés, dans l'institution des fêtes, dans l'érection des images et des statues ? Nous savons tous que la prière liturgique et le culte public sont imposés et réglés par le Pape et les Conciles. Nous y lisons donc leurs pensées, leurs sentiments et leur doctrine. Et voilà comment par toutes ces choses l'Eglise exerce son Magistère infailible.

## III.

Abordons le système Gallican.

L'autorité de l'Église dispersée, j'en conviens de nouveau, sert puissamment à la démonstration du dogme catholique. Mais, à coup sûr, elle ne servira jamais à la proposition de la foi ; elle ne sera jamais *Règle de foi*. Pourquoi ? Parce qu'il lui manque cette condition essentielle dont parle Suarez : *ut sit viva animata, quæ consuli possit sensibili et humano modo*.

Or, avez-vous jamais entendu dire que l'Église dispersée ait jugé, prononcé ou défini quelque point de doctrine ? Dans quelle ville, en quelle année a-t-on promulgué sa sentence ? Quel Evêque l'a publiée ? Quel Pape l'a confirmée ?

Questions puériles, dira quelqu'un ! Nullement ; car il s'agit de la proposition de la foi ; et toutes ces choses sont absolument de rigueur pour que la foi se puisse imposer aux fidèles.

— Bien plus, voici d'autres questions auxquelles il faudra répondre : — *Quel est le nombre des Eglises particulières qui ont concouru au jugement définitif de l'Église dispersée ? — Sont-elles en majorité ? — Les Eglises qui forment la minorité ne sont-elles pas les plus considérables en importance ? — La majorité n'a-t-elle point obéi à des influences de parti ou de préjugés ?*

En fait, toutes ces questions ont été posées, et l'histoire nous dit assez qu'il n'est point aisé de les résoudre.

D'assez bonne grâce les disciples de Port-Royal admettaient l'autorité doctrinale de l'Église dispersée, concurremment avec celle du Concile œcuménique. Les Gallicans se consolait dès lors de la réputation d'imprudence que leur avait value hors de France la fameuse Déclaration de 1682,

en apercevant dans la concession du parti un moyen efficace de le réduire. Ils espéraient que le Jansénisme ne tiendrait plus devant l'Eglise dispersée qui le condamnait.

C'était mal connaître la secte ; et l'illusion ne fut pas de longue durée. Le grand Arnauld décida carrément que l'opposition formelle d'une seule Eglise à un jugement quelconque du Saint-Siège suffisait pour l'infirmer au point de lui enlever sa valeur obligatoire.

« N'étant pas de foi que le Pape soit infaillible, si toutes  
« les églises reçoivent ce qu'il aura défini, cela sera censé  
« avoir été défini par une autorité infaillible ; et si quelque  
« église ne la veut pas recevoir, comme on ne pourra pas  
« pour cela la traiter d'hérétique, il faudra nécessairement  
« en attendre la résolution du Concile général (1).

Comment se flatter encore d'avoir raison du jansénisme ?

Quesnel parut un peu moins exigeant que le maître ; et même l'on put croire un instant que la bonne foi de ses concessions allait tout sauver. « Le silence des églises, écrivait-il, quand il n'y aurait rien de plus, doit tenir lieu d'un consentement général, lequel joint au jugement du Saint-Siège, forme une décision qu'il n'est pas permis de ne pas suivre (2). L'illusion ne tarda pas à s'évanouir.

L'appelant Colbert, évêque de Montpellier, écrivait au roi, que l'acceptation de la bulle *Unigenitus* par les différentes églises ne prouvait que l'empire universel du préjugé en faveur de l'infailibilité du Pape. Dès lors le témoignage de ces églises devait être regardé comme non avenu ; autrement « on en serait réduit à recevoir aveuglément toutes les décisions de la Cour de Rome, et à lui accorder dans la

(1) Lettre à M. du Vaucel, 22 janvier 1683. *Œuvr. compl.* (Paris 1775), T. II, p. 193.

(2) Cité par Fénelon, dans le deuxième mandement sur la constitution *Unigenitus*, 29 juin 1714.



« pratique, l'infailibilité qu'elle s'attribue. » (*Lettre du mois de janvier 1721.*)

Voyez-vous les immenses ressources que l'autorité de l'église dispersée met à notre disposition pour terminer les disputes et étouffer l'erreur !

Au fond, que pouvait-il être répondu à l'argumentation des Jansénistes ? Il est très-vrai que chaque évêque, dans son diocèse, prononce des jugements auxquels les diocésains doivent obéissance. Les évêques réunis en Concile général, prononcent des sentences et portent des décrets qui s'imposent à tous les fidèles. Le pontife suprême monte aussi sur son tribunal pour définir et pour juger, et l'univers entier s'incline et obéit. Mais en vain je cherche le tribunal d'où émanent les sentences judiciaires de l'église dispersée ; nul ne l'a vu, ni ne le verra jamais. Les Jansénistes n'avaient donc pas tout-à-fait tort de contester l'obligation qu'on leur prêchait d'obéir à des sentences dont l'existence était plus que problématique.

On leur reprochait de nier par leur conduite l'infailibilité de l'église dispersée. Ils répondaient sans s'émouvoir, que si, selon leur conviction, l'église dispersée est infailible *in credendo*, parce que l'église étant un corps vivant, l'église dispersée ne saurait persévérer dans l'erreur, ni même la subir d'une manière transitoire ; ils ne se croyaient pourtant pas obligés à lui attribuer l'infailibilité *in docendo*. La réponse était solide. Pour la réfuter, les Gallicans auraient dû commencer par dresser le tribunal de l'église dispersée. Alors, et alors seulement ils auraient pu se prévaloir de ses enseignements et de ses sentences pour les imposer aux rebelles.

C'est pourquoi les Gallicans comprennent mal l'histoire, quand ils racontent que les Jansénistes, adversaires de la constitution *Unigenitus*, furent partout condamnés pour leur refus opiniâtre d'obéir aux jugements de l'Eglise dispersée. L'assertion est fautive. Les appelants au futur Concile ne

furent condamnés que parce qu'ils outrageaient l'autorité suprême des décrets et des jugements apostoliques. Oser traduire devant le futur Concile la constitution du Pape, n'était-ce pas lui dénier sa souveraine valeur dogmatique ? Et telle est la raison vraie du scandale universel produit par la conduite des appelants.

En résumé, les sentiments de l'église dispersée ne monteront jamais à la hauteur d'un jugement dogmatique, tant que le Pape, dans le Concile ou en dehors du Concile, ne prendra pas la peine de les déclarer et de les formuler. En passant par les lèvres du Pontife, ils acquerront la force et la solidité ; mais aussi ils viendront se confondre avec les sentiments du Pape : d'où nous pouvons conclure que les Gallicans avaient pris une fort mauvaise position contre les Jansénistes, lorsqu'ils consentirent à défendre la bulle *Unigenitus* au moyen du quatrième article de la Déclaration. Sacrifier l'infailibilité du Pape, c'était se priver gratuitement d'une arme facile, et courir les chances d'une guerre sans issue. Les Jansénistes le comprirent. Habiles à profiter de leurs avantages, ils fatiguèrent longtemps leurs adversaires qui ne dûrent un triomphe, bien incomplet d'ailleurs, qu'à la reconnaissance pratique de cette même infailibilité du Pape qu'ils repoussaient de leurs écoles.

Telle est l'appréciation de saint Alphonse de Liguori touchant les luttes de l'église de France contre le Jansénisme. Le saint docteur conclut que la victoire eût été bien plus prompte et plus entière, si dès le début les rebelles eussent été directement traduits au tribunal du Pontife romain, ainsi que le voulait saint Vincent de Paul : *Ipsam audite*. Tirons à notre tour une conclusion générale : *jamais l'autorité de l'église dispersée n'acquerra la valeur d'une règle de foi (1)*.

(1) « Bientôt, dit excellemment M<sup>r</sup> Desprez, archevêque de Toulouse, « bientôt le pouvoir souverain attribué aux évêques réunis en Concile fut

## IV.

Fort bien, me dira-t-on. Mais en quoi cette fausse théorie vous paraît-elle si dangereuse ?

Je réponds que la théorie Gallicane recèle le plus grave danger, en cela même qu'elle rend l'autorité insaisissable. Non-seulement pour les docteurs Gallicans l'Eglise dispersée exerce un véritable Magistère, mais elle l'exerce *suprême*, infaillible, de façon à contrôler et à confirmer tout enseignement, même tombé du haut de la chaire apostolique. Or; il se trouve qu'en dernière analyse un tel Magistère ne se rencontre nulle part. Il est absolument insaisissable. Donc, conclusion fort logique, les fidèles n'ont pas à se préoccuper beaucoup de l'autorité. A quoi bon se mettre en peine d'obéir, quand on ne peut jamais savoir si le commandement a été porté ?

Et voilà comment la théorie Gallicane aboutit fatalement à la négation de l'autorité ecclésiastique.

J'accorde volontiers que parmi les tenants du Gallicanisme il s'est trouvé beaucoup d'hommes vraiment obéissants à l'Eglise et au Pape. Mais de bonne foi cette obéissance fut-elle le fruit de leurs principes ; ou ne fut-elle pas plutôt une singulière miséricorde de Dieu, qui ne voulait pas nous laisser entièrement dévorer par l'erreur ? C'est pourquoi le Gallicanisme a tort de répéter, comme il le fait, cette parole qui semble devenue presque un axiome : *en pratique les*

« considéré comme une prérogative de la dignité épiscopale, et les nova-  
 « teurs imaginèrent un tribunal en tout égal au Concile, celui de l'épisco-  
 « pat dispersé, auxquels ils attribuèrent le pouvoir de sanctionner ou de  
 « rejeter les décisions du Saint-Siège. Doctrine subversive de la constitu-  
 « tion divine de l'église, qui assujettit le chef aux membres, et rend im-  
 « possible la condamnation des hérésies ; car jamais le peuple chrétien ne  
 « saurait connaître authentiquement le consentement de l'église disper-  
 « sée. » (*Instruction pastorale* du 19 août 1870.)

*Gallicans sont plus dévoués et plus obéissants au Pape que les Ultramontains* (1). Qu'il me permette quelques questions.

Est-ce obéir à l'Eglise que d'exécuter les volontés du Roi au mépris des prescriptions formelles des Conciles généraux et du Saint-Siège ? Qu'on se rappelle l'affaire de la Régale.

Est-ce obéir à l'Eglise que de s'abriter derrière des coutumes et des libertés déraisonnables, injustes, tyranniques, pour repousser les décrets et les lois du Saint-Siège ? Souvenons-nous des liturgies du siècle dernier, et du grand nombre de bulles que l'on reléguait parmi les monuments d'archéologie : *non viget in Gallia, apud nos usu non receptum fuit.*

Est-ce obéir à l'Eglise que de se faire comme une occupation de discuter sans cesse les saints décrets, de les juger, de les blâmer, et finalement de les déférer à la puissance civile ? — Or, depuis deux siècles, que voyons-nous donc plus fréquemment ? Que de fois la piété des fidèles n'a-t-elle pas été attristée en voyant le prêtre, l'évêque même saisir les tribunaux séculiers de plaintes sacrilèges contre les sentences de leur divine Mère ! Rappelons-nous les tristes affaires de Moulins en 1857 et de Neuilly en 1867.

Est-ce obéir à l'Eglise que d'ameuter l'opinion contre le Chef suprême des pasteurs, en revenant sans cesse sur les prétendues usurpations des Papes, sur les intrigues et les désordres de la *Cour romaine*, sur les titres mensongers par lesquels depuis plusieurs siècles les moines s'efforceraient de flatter le Saint-Siège, et concluant enfin à prendre le parti du pouvoir civil contre les empiétements de la puissance ecclésiastique ? — Et qu'ont fait autre chose depuis

(1) Un Gallican me disait un jour avec le plus grand sérieux : *chose étrange ! Lamennais, ultramontain, est mort en réprouvé, tandis que le cardinal d'Astros, gallican, est mort en saint.* — Le digne homme oubliait que la différence des deux personnages provient de ce que ni l'un ni l'autre ne fut conséquent avec lui-même.

deux siècles, Fleury, Noël Alexandre, la Luzerne et tous les autres Gallicans qui se sont occupés d'histoire ! Aussi voyez avec quel empressement ils ont été accueillis par les Protestants et les Sectaires :

Non, non : il n'est pas vrai que le Gallicanisme ait conduit les hommes à l'obéissance ecclésiastique. L'eût-il voulu, il ne l'aurait pas pu : car, le jour où par une audace impie il avait essayé de changer ce que le Sauveur a établi de ses propres mains, il avait effacé le caractère essentiellement divin de l'autorité. Aussi la conduite du Gallicanisme envers l'Eglise n'est-elle autre chose qu'une prudence humaine, *prudentia carnis*. Il la traitera, suivant que les circonstances actuelles lui dicteront la plus ou moins grande nécessité de compter avec elle. Tantôt il la sacrifiera au despotisme de Louis XIV ; des Parlements ou de Napoléon I<sup>er</sup> ; tantôt il la désertera pour plaire à la reine du monde, l'opinion publique. Le gallicanisme rampait devant le grand Roi et devant l'Empereur ; aujourd'hui il mendie bassement une popularité aussi sotte qu'éphémère. Son obéissance vous la lirez dans la Déclaration de 1682 ; dans le schisme des anticoncordataires ; dans le *Mémoire sur le droit coutumier* (1852), dans le célèbre manifeste du *Correspondant* (10 octobre 1869) à propos du Concile, enfin dans la conduite du parti pendant le Concile relativement à la grande question de l'infailibilité. Ces monuments parlent avec une incomparable éloquence.

## V

Mais du moins le Gallicanisme usera-t-il de mansuétude dans le gouvernement ? Gardez-vous de le croire. Nous savons aujourd'hui, par la plus lamentable des expériences, que nul n'est à pré au commandement, comme celui qui ne s'est refusé de se soumettre au joug de l'obéissance. Depuis long

temps le Gallicanisme nous avait largement édifié sur ce point.

La raison en est bien simple. Celui qui croit fermement au caractère divin de l'autorité est en même temps persuadé que ses inférieurs partagent sa conviction et sa foi. Il ne songe donc pas à se créer un prestige d'emprunt. Il se présente avec la simplicité que donne la confiance. Chez lui rien d'apprêté, de tendu, de forcé. Heureux les sujets d'un tel Evêque ! Ils sont gouvernés par un véritable représentant de Dieu : *cum magna reverentia disponis nos*.

Quant à celui qui ne sait pas voir le reflet divin dans l'autorité dont il est le dépositaire, quelle confiance pourrait-il mettre en ses sujets ? Pourquoi espérerait-il la reconnaissance d'un caractère surnaturel que lui-même il n'aperçoit pas ? Aussi recourra-t-il à des manières sévères, dures, parfois hautaines. Il forcera le ton ; ses procédés seront raides et cassants. Son commandement ne ressemblera pas mal à la domination despotique des princes infidèles : *reges gentium dominantur eis*. Il ne fait pas bon vivre sous la crosse de tels évêques.

Oui certes, la plus grande félicité du prêtre c'est d'avoir pour supérieur un Prélat donnant le premier l'exemple d'une parfaite obéissance au Saint-Siège. Un tel Evêque est incapable d'arbitraire et de caprice. Ses ordres sont toujours l'expression fidèle de la sagesse et de la vérité (1).

(1) Nous ne saurions trop méditer ces graves paroles de M<sup>r</sup> Plantier, évêque de Nîmes. « Plus un Prélat, dit-il, est impatient du joug sacré de Rome, plus il est souple et facile à subir la tyrannie de César ou celle de l'opinion. Ils (les Evêques) ne remarquent pas enfin que, dans la proportion où ils combattent les prérogatives de Pierre, dans la même proportion, Dieu permettra qu'ils soient oppresseurs de leur propre troupeau. Coupables d'avoir protesté gratuitement contre l'exagération imaginaire des droits du Saint-Siège, ils en seront punis par les plaintes trop légitimes que provoqueront contre eux les abus trop réels, les excès trop flagrants de leur autorité. » (*Instruction pastorale* du 28 juillet 1870, XX.)

Mais poursuivons le cours de nos interrogations :

Pourquoi délaissier les doctrines universellement reçues dans l'Eglise, pour s'attacher avec ardeur à l'opinion singulière de quelque docteur sans renom ?

Pourquoi choisir entre lois et lois, acceptant les unes et rejetant les autres, comme si en définitive elles ne provenaient pas toutes d'une source unique ?

Pourquoi rejeter aujourd'hui cette même autorité épiscopale qu'hier on exaltait à l'égal, sinon au-dessus, de la monarchie pontificale ?

Le lecteur est prié de croire que nous ne rêvons point. Toutes ces inconséquences se sont produites et se produisent encore. Le seul récit en remplirait de nombreuses pages.

Qui ne se rappelle comment, dans nos classes de théologie, les controverses étaient dirimées plus d'une fois au moyen des arrêts du Parlement ou du Conseil d'Etat ? — Qui n'a rencontré des vicaires généraux dont le dernier mot était : *ainsi réglé par le Décret impérial de 1809, ou par le Conseil d'Etat, etc.* ? — La plupart des Prélats qui, au siècle dernier abandonnèrent la liturgie romaine, ne s'appuyaient-ils pas sur quelque vieux Concile de Tolède, qui ne les atteignit jamais, tandis qu'ils se mettaient en contravention directe avec le Concile de Trente qui les obligeait de la façon la plus positive ?

On a vu des prélats qui s'adjugeaient le droit de composer à neuf un bréviaire et un missel, et qui n'osaient pas, faute de pouvoir, autoriser une messe de *Requiem* un jour de fête double, ou permettre de célébrer le Saint Sacrifice avant la récitation des matines. — Il en est d'autres qui, tout en chassant de leurs bréviaires particuliers les légendes romaines, croyaient faire preuve d'une parfaite obéissance envers le Saint-Siège, en leur substituant des récits tirés des savantes œuvres de Benoît XIV. — Un autre, tandis qu'il résistait opiniâtrement au Pape qui le pressait de réta-

blir la liturgie romaine dans son diocèse, allait faire sa retraite dans un séminaire célèbre, et pendant huit jours *obéissait* avec la ponctualité du plus fervent séminariste aux plus petits détails du règlement de la maison.

Faut-il généraliser et dire que ces faits se produisaient partout ? Non assurément. Mais il serait aisé de poursuivre le catalogue de ces inconséquences bizarres ; et le lecteur le continuera sans doute à l'aide de ses souvenirs personnels.

Ce que je tiens à constater, c'est que des phénomènes, de prime abord aussi incroyables, trouvent une facile explication dans la notion de l'autorité altérée, mutilée, profanée par le Gallicanisme. Ils en sont la conséquence logique. Un changement quelconque introduit dans l'autorité établie de Dieu, détruit à l'instant cette divine autorité. L'homme se substitue à Dieu ; et nous voilà plongés dans le système protestant, reconnaissant pour règle unique de conduite le sens individuel, c'est-à-dire le caprice d'un esprit mobile comme ces nuages que les vents poussent dans les directions les plus opposées. A l'un il plaira de reconnaître le Pape infallible, mais non sa parfaite primauté ; à l'autre, il conviendra de permettre aux curés de partager avec l'Évêque non-seulement la sollicitude pastorale, mais les droits propres de l'épiscopat. Celui-ci rejettera les décisions de son Évêque, pour suivre celles d'un Évêque étranger ; celui-là se croira dispensé d'obéir à telle prescription du droit, parce qu'il l'a vu blâmée par un homme ayant réputation *de talent*. Ici on se dirige par l'intérêt ; là, par la routine ; partout enfin chacun obéit à son propre sens. Rien d'uniforme, rien de fixé, rien de persévérant. Il faut noter pourtant que l'intérêt est le plus fréquent mobile de l'obéissance Gallicane. Le Gallicanisme n'éprouve pas une invincible répulsion à l'égard *des faits accomplis*. En politique aussi bien qu'en religion, il respecte volontiers le *droit du plus fort*.



## VII.

Le malheur est que cet esprit subversif de l'autorité a déteint sur les catholiques. Si tous n'en ont pas été imprégnés, au même degré, l'infection a été générale. Bien rares sont les hommes qui ont pu se soustraire complètement à cette influence délétère.

Comprend-on l'obéissance ? — Et parmi ceux qui croient la comprendre, n'en est-il point qui la laissent aux personnes du cloître ?

Sont-ils nombreux ceux qui savent mettre de l'ordre dans l'obéissance, en la disposant d'après les degrés hiérarchiques ? — Est-il rare de rencontrer des gens qui se croient plus redevables au curé ou au vicaire général qu'à l'Évêque, et à l'Évêque diocésain qu'au Pape lui-même ?

Est-il sans exemple que des prêtres et des fidèles traînent à leur barre la décision d'un Concile ou du Souverain Pontife ? Le lecteur peut se rappeler plus d'un propos inconvenant touchant la loi du *Concours*, les suspenses *ex informata conscientia*, le *Syllabus*, etc., etc.

Tout récemment, n'avons-nous pas vu des prêtres et des fidèles résister au sentiment bien connu de la majorité des Evêques unis au Pape, par égard pour le talent prétendu de quelques impudents pamphlétaires, et aussi *par respect pour la dignité épiscopale* des opposants ? — L'histoire ne voudra pas croire à la réalité d'aussi étranges aberrations.

Enfin, l'influence du Gallicanisme s'exerce, en ce que chez nous l'amour de l'unité n'est point à beaucoup près, ce qu'il devrait être. L'esprit catholique en rapprochant les cœurs du Saint-Siège, les pénètre par là même du désir et du besoin de penser, de parler et d'agir, comme pense, parle, et agit le Pontife Romain.

Les Saints montrèrent toujours de l'empressement pour les opinions et les usages de l'Eglise romaine. Ils eussent voulu s'identifier avec le Vicaire de Jésus-Christ.

L'esprit Gallican est tout autre. Il ne rapproche pas du Saint-Siège, il en éloigne. Aussi, voyez l'attitude des chrétiens sur qui a soufflé ce vent de division. Ils veulent sans doute être unis au Pape, mais pas plus qu'il ne faut. N'exigez d'eux que ce qui est rigoureusement nécessaire pour éviter le schisme ou l'hérésie.

Que le Pape prononce et définisse sous peine d'anathème ; qu'il enjoigne et ordonne sous peine de péché : ils se soumettront. Mais pas plus tôt. Ne venez donc pas leur proposer les sentiments, les opinions et les usages de Rome.

Au contraire, ils tendent au *particularisme*. Il leur faut des opinions particulières, des liturgies particulières, des coutumes particulières. On dirait qu'ils sentent le besoin de voir un intervalle considérable les séparer du Trône Apostolique. Qui sait si le sentiment de la nationalité n'est pas plus fort chez eux que l'amour de l'Eglise ? Plus d'une fois, hélas ! on serait tenté de croire qu'ils s'appliquent la formule de M. Dupin : *Soyons catholiques, mais soyons gallicans !*

Est-ce à-dire que pour vivre loin du Gallicanisme on soit assuré de ne jamais faillir contre l'obéissance ? Non. Le cœur humain porte partout avec lui un germe de révolte contre l'autorité légitime. Il y aura donc partout et toujours à déplorer des murmures et des désobéissances. Partout aussi l'exercice du commandement se ressentira d'une certaine superbe que notre nature porte dans son fonds.

Mais le souffle du Gallicanisme est essentiellement destructeur de l'obéissance. Il la ruine partout où il passe. Du moins il ne tient pas à lui que cette vertu ne disparaisse de dessus la terre. Dans sa miséricorde, Dieu empêche ce malheur : Il a statué que jamais les principes mauvais ne pour-

ront être conduits à leurs extrêmes conséquences. *Misericordiæ Domini quia non sumus consumpti* (1).

L'histoire à la main, la démonstration serait on ne peut plus aisée. Qu'il me suffise de rapporter un mot peu connu du fameux Fra Paolo. « Si nous avons, disait-il, ou si nous  
« revendiquons en Italie un brin de liberté, toute la gloire  
« en est à la France. C'est vous, Français, qui nous avez  
« appris à résister à une puissance sans frein... à conquérir  
« ce grand point que le pouvoir souverain d'établir la disci-  
« pline ecclésiastique réside dans le Prince,..... et à fixer à  
« l'Eglise des règles pour le bon usage de son autorité » (2).

Voyez-vous : Le Gallicanisme aboutit fatalement au Césarisme d'abord, à l'anarchie ensuite ! *Et nunc intelligite*. Doutez-vous encore ? Voyez Doëllinger et sa secte des *Vieux*.

Que si le témoignage de Fra Paolo et des nouveaux sectaires vous paraît récusable, écoutez un témoin qui mérite votre confiance. C'est M. Emery qui, écrivant à Pie VI pour lui raconter la conversion de M. de Savines, évêque assermenté de Viviers, disait ces paroles on ne peut plus remar-

(1) On ne saurait trop signaler le sophisme des Gallicans qui consiste à dire : *Le mépris de l'autorité n'est point notre fait, puisque les ultramontains se rendent aussi coupables de désobéissance*.

Il faut répondre que le raisonnement ne conclut point : 1° parce que la désobéissance s'est produite parfois au moment précis où l'intérêt conseillait de passer au Gallicanisme. Dans son admirable circulaire du 2 juillet 1870, Mgr Delalle, évêque de Rodez, faisait observer que le Gallicanisme de plusieurs contemporains datait d'une époque fort récente, et qu'il n'est nullement désintéressé. — 2° Les défaillances des ultramontains sont condamnées par leurs principes ; elles n'en découlent donc pas. Au contraire, le meilleur moyen de les réparer, c'est d'invoquer la doctrine romaine.

En dehors des doctrines franchement romaines vous n'aurez jamais qu'une obéissance menteuse, éclectique, molle, fantasque. Disons mieux : vous ne recontrerez que cette obéissance grossière et servile dont parle S. Paul : *ad oculum servientes*.

Dieu ne veut pas de cette obéissance ; et l'Eglise estime comme un grand fléau qu'elle règne chez quelques-uns de ses membres.

(2) Cité par Cantù, *les Hérétiques d'Italie*. T. IV, p. 149.

quables : « Il m'a souvent témoigné qu'il avait été trompé  
 « par les libertés de l'Église Gallicane, et que ce n'est qu'en  
 « les suivant et les poussant jusqu'aux dernières consé-  
 « quences, qu'il avait été mené si loin ; qu'il méditait une  
 « déclaration de ses sentiments à ce sujet, qui étonnerait  
 « beaucoup de monde, et que les théologiens qu'on appelle  
 « en France *ultramontains* lui paraissaient les seuls consé-  
 « quents » (1).

Oui, Mgr Berteaud l'a dit excellemment dans un discours  
 à jamais célèbre : « De l'oligarchie du Gallicanisme à la  
 « démocratie du protestantisme et à la révolution de tout,  
 « il n'y a qu'un pas commandé par la logique (2). »

H. MONTROUZIER, S. J.

(1) *Vie de M. Emery*, par M. Gosselin. T. I, p. 378.

(2) Discours prêché le 29 novembre 1864, dans l'église Saint-Eustache,  
 à Paris.

# LES FRUITS DU GALLICANISME.

(2<sup>e</sup> ARTICLE.)

---

## SECONDE PARTIE.

### *Ruine des Sciences sacrées.*

#### I.

Dans une touchante exhortation à ses prêtres, S. François de Sales leur disait que la science sacerdotale est le *huitième sacrement de la hiérarchie de l'Eglise*.

Le Gallicanisme au contraire, en parlant de la science, ne manque pas de la représenter comme un écueil contre lequel se brise presque toujours la vertu du prêtre.

A deux langages aussi différents correspondent naturellement des conclusions tout opposées. S. François de Sales veut que le prêtre soit savant, très-savant. « Je puis vous « dire avec vérité qu'il n'y a pas grande différence entre « l'ignorance et la malice, *quoique l'ignorance soit plus à « craindre.....* Je vous exhorte à étudier tout de bon, afin « qu'étant doctes et de bonne vie, vous soyez irréprochables, « et prêts à répondre à tous ceux qui vous interrogeront « sur les choses de la foi... »

Le Gallicanisme se préoccupe de modérer la curiosité naturelle et l'ardeur de savoir. Il semble craindre que le prêtre n'en sache trop. Il lui crie sans cesse, en le dénaturant, le *Scientia inflat* de S. Paul.

D'où provient une pareille divergence ? Est-il à croire que le saint Evêque de Genève s'éloigne de l'antique tradition ? Ne devons-nous pas plutôt supposer que l'intérêt se rencontre mêlé au langage du Gallicanisme ?

Oui, le fait est certain. Si le Gallicanisme cherche à étouffer la science, c'est parceque manifestement il y trouve son compte. Etant une erreur, il doit haïr la science, car, suivant la parole du maître, l'erreur et le mal fuient la lumière.

C'est pourquoi le Gallicanisme a exercé la plus triste influence sur nos études théologiques. Il en a restreint le cercle, bouleversé la méthode, altéré les sources. Partout où il a régné, vous rencontrez un enseignement petit, étroit, entaché de particularisme, car, chose étrange ! l'esprit de clocher avait pénétré dans l'enseignement doctrinal. Un Evêque ne publiait pas un *catéchisme* tout court ; il avait à cœur de publier le catéchisme de *son diocèse* (Soissons, Limoges, Verdun, etc.) Un auteur ne se contentait pas d'écrire des *Institutions* de théologie catholique ; non : il lui semblait préférable de publier un cours de *théologie diocésaine*. De là ce déluge de théologies particulières qui nous envahissait, il y a cinquante ans : *Théologie de Toulouse, Poitiers, Rouen, Périgueux, Lyon etc.* (1)

Dans les écoles gouvernées par le Gallicanisme l'on chercherait en vain la connaissance des grandes thèses théologiques qui se débattent d'ordinaire dans les Universités. Les

(1) On pourra m'objecter que des hommes très-peu Gallicans ont composé les fameuses *théologies de Salamanque, de Wurzburg*, etc. Je réponds que le titre de ces théologies n'a rien de commun avec ceux que j'incrimine. En effet les Théologiens auteurs des cours complets de Salamanque et de Wurzburg veulent indiquer tout simplement le lieu où ils furent composés. Le titre de nos théologies françaises semble dire autre chose, et signifier un enseignement local et diocésain, ce qui est un peu différent. L'enseignement catholique n'admet rien de local, mais il peut être donné par divers auteurs et diverses écoles.

docteurs gallicans élaguent tout cela comme autant de superfluités. Ils excellent à donner à leurs cours de théologie les modestes proportions d'un petit catéchisme.

Je vais prouver que je n'exagère pas. Que l'on veuille au reste ne pas oublier que je parle des principes et non des hommes. Ma thèse est celle-ci : le Gallicanisme conduit logiquement au dépérissement des sciences sacrées.

## II.

Et d'abord, il est incontestable que dans nos écoles de France, plusieurs branches de la science sacrée étaient et sont encore complètement négligées, c'est-à-dire qu'on n'en prononce même pas le nom.

Lorsque, dans son numéro du 6 février 1869, la *Civiltà Cattolica* reproduisit une correspondance française où le clergé français était accusé d'être étranger au droit canon, d'immenses clameurs s'élevèrent contre la feuille romaine. La réponse des rédacteurs de la *Civiltà* fut aisée : *Mais, où donc le clergé français aurait-il appris une science qui ne lui appartient point?* — Rien de plus juste. On peut affirmer qu'il y a vingt-cinq ans, dans aucun de nos séminaires il ne se parlait d'un cours de droit canon. Savez-vous le procédé que l'on indiquait aux élèves désireux de n'être pas tout-à-fait étrangers à la science des sacrés canons? Le voici : On engageait l'élève à étudier la morale, le rituel romain et les statuts de son diocèse ; on lui promettait dès lors la délivrance d'un diplôme de docteur. Je n'invente pas ; je ne fais que traduire l'auteur de théologie le plus accrédité en France pour l'enseignement de nos jeunes clercs, Mgr Bouvier. Voici ses propres paroles :

« *Quæritur : Qua methodo junior clericus leges ecclesiasticas cognoscere possit ?*

« *Resp.* Sedulo discat et percalleat theologiam moralem, « item Rituale romanum et statuta synodica propriæ diœ- « cesis, et tum habebit sufficientem juris canonici scientiam « ut sacrum ministerium prudenter exerceat. Si insolitæ « quandoque ipsi occurrant difficultates, doctiores interro- « gabit, vel superiores ecclesiasticos adibit (1). »

Avouez qu'il n'est pas lourd le bagage de science qu'on nous propose.

Cependant, voyez l'inconséquence ou l'hypocrisie. Le Gallicanisme en appelle sans cesse aux saints canons, au droit, à la vénérable antiquité. Pourquoi donc ne se donne-t-il pas plus de mouvement pour promouvoir la science des lois de l'Eglise ?

N'insistons pas. Le Gallicanisme ne veut pas qu'on enseigne le droit canon, parce qu'il en a peur. Il sait à merveille que la science des canons le tuera infailliblement ; voilà pourquoi il essaie de rendre les saints canons inabordables. Hélas ! même dans les écoles où existe un enseignement officiel du droit canonique, il se rencontre encore des professeurs qui, obéissant à cet esprit gallican, s'appliquent à distraire l'attention de leurs auditeurs de certaines questions plus ou moins *irritantes* peut-être, mais qui importent souverainement à la perfection de la science ecclésiastique. Passer à pieds joints sur les difficultés, tel est leur programme.

La *Liturgie sacrée* est-elle davantage l'objet de l'enseignement dans nos écoles ? — Je ne veux pas répéter ce que j'ai déjà dit à propos d'un *programme d'un cours de Liturgie*. Je ferai seulement observer que le Gallicanisme avait un immense intérêt à interdire cette précieuse étude. Il ne pouvait sans cela se promettre d'exécuter en paix ses innovations et ses perturbations.

(1) Institut. Theolog., de *Legibus*, p. 589 (édit. de 1853).



Peut-être les efforts de nos docteurs se concentreront-ils sur la théologie dogmatique? Détrompons-nous. Il est encore certain que dans la plupart de nos écoles le *dogme* est relégué au second plan. En preuve, ouvrez les théologies de Bailly, de Bouvier, de Toulouse (1), et dites si vous trouvez qu'une part assez large de développement ait été faite aux traités *de Deo, de Gratia, de Virtutibus*, etc. Ce qui frappe en ouvrant ces ouvrages, c'est la maigreur des traités, et le terre-à-terre des aperçus. Qu'est-ce que le *surnaturel*, la *grâce sanctifiante*, le *concours divin*, etc., voilà autant de questions que vous y chercheriez vainement. Du reste l'auteur vous le dit dès le début: Malheur au téméraire qui oserait sonder les mystères divins! Assurément il sera foudroyé par l'éclat de la gloire du Seigneur: *Scrutator majestatis opprimetur a gloria*.

Rien de plus vrai; mais aussi rien de plus commode pour se dispenser du travail et de l'étude. Les gallicans ont largement usé et abusé de cette maxime des livres saints.

Aussi, je le répète, nos classes de théologie ont beaucoup trop longtemps ressemblé à des *catéchismes*. Le plus savant des élèves était celui qui pouvait réciter sans faute quelques pages de son auteur. Franchement, est-ce là de la science?

Là on s'appliquait à n'enseigner que les choses *strictement définies*. Tout ce qui n'avait pas encore été fixé par un jugement solennel de l'Église était regardé comme pure opinion, par conséquent, comme facultatif, et partant comme question oiseuse qui ne méritait pas d'occuper l'attention de l'élève ou du professeur.

Que si, par la force des circonstances; une de ces questions non encore définies s'impose forcément au professeur, vous pouvez d'avance être assuré qu'elle sera résolue dans

(1) Quand je nomme la *Théologie de Toulouse*, je n'entends pas les deux dernières éditions, dont la *Revue* a rendu compte.

le sens contraire à la vérité. Que l'on soulève, par exemple, la question des *espèces eucharistiques*, les théologies françaises pencheront d'instinct vers la théorie de Magnan, et rejetteront la doctrine universellement adoptée des *accidents absolus* (1). Qu'il s'agisse de l'enfer et des peines éternelles ; nos théologiens ne regarderont pas sans une certaine complaisance la mitigation des peines et le feu métaphorique. On sait l'opinion qu'ils adoptaient naguère sur le ministre du sacrement de mariage, ainsi que sur le pouvoir d'apposer des empêchements dirimants au mariage chrétien. Je n'en finirais pas, si je prétendais dresser la liste complète des points de doctrine où nos théologiens apparaissent en pleine divergence avec le reste du monde catholique. Il n'y a rien de surprenant. Le Gallicanisme, n'osant pas résister en face à la vérité, cherche du moins à la diminuer. Il espère la ruiner en l'affaiblissant et en la tronquant : *Diminutæ sunt veritates*. Oui, tel est le cri d'alarme que l'on peut pousser partout où le Gallicanisme a séjourné : *Diminutæ sunt veritates à filiis hominum*.

De quel côté se tournera donc le Gallicanisme ? S'il ne s'exerce ni à l'exégèse, ni à la polémique ; s'il ne cultive ni le dogme, ni le droit canon, ni la Liturgie ; à quelle branche s'appliquera-t-il ?

Chacun sait que le Gallicanisme consacre ses affections à la théologie morale. Rien de mieux assurément. La théologie morale, considérée dans ses principes et dans ses conséquences,

(1) M. l'abbé Bonal, dans la 10<sup>e</sup> édition de la *Théologie de Toulouse*, croit devoir rejeter la doctrine des accidents absolus, comme contraire aux notions philosophiques communément acceptées. Il adopte donc l'opinion de Magnan : *Quæ ultima sententia vero proximior nobis videtur. Nulli enim philosophicæ notioni officit.* (T. III, p. 502.)

Voilà qui est vite dit. Il aurait fallu démontrer au préalable que le système de S. Thomas et des Scolastiques répugne réellement à la raison, et que celui de Magnan s'accorde avec les monuments de la tradition. Un système théologique n'est pas vrai, par cela seul qu'il sympathise avec les idées philosophiques de Descartes.

est un champ assez vaste pour l'exercice des plus belles facultés intellectuelles. Qui n'a admiré les savants travaux entrepris en ce genre par Suarez, Vasquez, de Lugo, Tolet, etc. ?

Mais ce n'est pas de la sorte que le Gallicanisme entend étudier la morale. Les savantes discussions ne sont pas de son goût.

Ce qu'il lui faut, ce qu'il exige, c'est, ni plus ni moins qu'une sèche et aride casuistique, dont le résultat est de retrécir l'esprit, et de matérialiser la science. Du reste ne hasardez pas d'observation : n'allez pas vous plaindre de l'injuste prépondérance accordée à la morale sur le dogme. Pour vous fermer la bouche, on vous dira : *Nous n'avons pas besoin de savants dissertateurs ; ce qu'il nous faut, ce sont des casuistes et des catéchistes.*

La réponse est en effet péremptoire.

Ainsi, le lecteur m'accordera que je suis dans le vrai en affirmant que le Gallicanisme restreint le cercle des sciences sacrées, et qu'il rapetisse la théologie catholique en la réduisant à la mesure d'un enseignement local, particulier, diocésain. Entre ses mains la science se ravale au niveau d'une routine de sacristie.

### III.

Le Gallicanisme en veut beaucoup aux méthodes jusqu'à lui usitées dans les écoles catholiques. Cela va de soi. Une bonne méthode est un instrument sûr pour découvrir la présence de l'erreur.

Quelle était la méthode qu'illustrèrent les Anselme, les Thomas, les Bonaventure, et plus tard les Suarez, les Vasquez et les Tolet ? Chacun sait quelle force merveilleuse s'ajouta à ces puissants génies par l'emploi de la méthode

scolastique. Personne n'ignore quelles immenses louanges le Saint-Siège crut devoir lui accorder en face de toute l'Eglise, comme aussi la haine violente que lui vouèrent les novateurs et les hérétiques (1).

Précisément pour cette raison, le Gallicanisme voulut rompre avec la méthode traditionnelle. Il en déprima la valeur. Il s'efforça de prouver que la scolastique ne servait qu'à faire montre de subtilité. C'était une invention des siècles de fer du moyen-âge. Les progrès de l'esprit humain ne permettaient plus de s'en tenir à cette gymnastique bonne pour des barbares. Bref il fallait désormais éconduire la scolastique de nos écoles.

Luther et Calvin ne mirent pas tant de façons dans leurs attaques contre la scolastique. L'abbé de S. Cyran et les Jansénistes procédèrent avec un peu plus de ménagement. Les Gallicans furent encore plus avisés, puisque dans leurs livres ils employèrent plus d'une fois cette méthode qui tant leur déplaisait, mais Dieu sait avec quelle parcimonie !

Cependant, avec les Protestants et les Jansénistes, ils déclamaient sans cesse contre les ténèbres du moyen-âge, la grossièreté de cette époque, et l'absence de critique de ses docteurs. Après cela n'était-il point naturel de conclure que nulle confiance n'était due aux docteurs d'une période aussi décriée ? Voilà le but constant du Gallicanisme, chasser de nos écoles la doctrine et la méthode de S. Thomas et de S. Bonaventure ; et telle me semble aussi la raison de cette guerre à outrance que, d'accord avec le Jansénisme, les gallicans déclarèrent à toute l'école historique du moyen-âge. Fleury revient toujours sur l'ignorance des moines ; sans cesse il répète qu'un sordide intérêt fut le motif qui les attachait aux doctrines ultramontaines. Comment dès lors con-

(1) Le lecteur fera bien de lire la bulle de Sixte V décernant à S. Bonaventure le titre de *docteur de l'Eglise*. Nulle part nous n'avons trouvé une apologie aussi éloquente de la scolastique.

server quelque respect pour des doctrines d'aussi suspecte provenance ?

« Depuis trois cents ans, des hommes se sont succédé qui  
 « ont semé le mensonge sur toute l'Europe. Le sol remué  
 « profondément par les troubles politiques et religieux, et  
 « rendu tristement fécond par la perversité générale, a pro-  
 « duit de telles invraisemblances, de telles calomnies, qu'il  
 « ne faut qu'un peu de droiture et de sens commun pour  
 « s'effrayer des progrès de cette végétation hideuse. Oui,  
 « l'on a défigurés les faits les plus graves et travesti les  
 « meilleures intentions ; l'on a mutilé les textes des auteurs  
 « anciens, et le passé se trouve avec stupeur complice des  
 « iniquités du présent. L'on a écrit l'histoire avec de la boue,  
 « et des physionomies d'une pureté radieuse, et des mémoires  
 « sans tache se sont obscurcies sous les insultes ; même  
 « quand on a essayé de dire quelque chose qui ressemblait à  
 « une appréciation des événements, le cœur s'est montré bas  
 « et l'intelligence étroite. Vraiment la postérité sera tentée  
 « de croire qu'on avait médité de créer autour de son ber-  
 « ceau les horreurs de je ne sais quelle sombre nuit.

« Les Protestants ont débuté ; c'est avec le levier du men-  
 « songe qu'ils ont ébranlé la moitié de l'Europe, et aujour-  
 « d'hui même ils ne sont pas encore à bout d'impostures.  
 « Les Jansénistes sont venus ensuite ; secte chère à ceux  
 « qui aiment l'ostentation de la vertu, elle naquit de la four-  
 « berie, et, pour vivre, elle n'eût pas assez du génie de Pascal,  
 « il lui fallut un calomnieux pamphlet. Les magistrats de  
 « Louis XIV et de Louis XV, continuant les conseillers de  
 « Philippe-le-Bel, et les philosophes du dix-huitième siècle  
 « continuant tout ce qui avait été mauvais avant eux, luttè-  
 « rent contre les droits de la hiérarchie ou contre les dogmes  
 « de la foi par la duplicité : mentir, c'était leur devise. Enfin  
 « *certain gallicans*, ce n'est pas moi qui leur fais cette  
 « compagnie, *certain gallicans* rédigèrent l'histoire et firent

« des recherches critiques d'après un système préconçu, et avec  
 « le parti pris que leurs adversaires auraient tort ; et l'on  
 « sait quelles énormes et immenses faussetés ces préoccupations  
 « accumulèrent sous la plume d'écrivains ecclésiastiques..... Tout n'est pas encore dit sur les assertions  
 « passionnées et gravement partiales des Fleury, des Baillet,  
 « des Tillemont, des Dupin et des Launoy : on serait étonné  
 « de la longue liste des causes indignement jugées et des  
 « procès à réviser, que la justice de l'avenir appréciera  
 « mieux sans doute..... » (1)

Oui, la critique gallicane visait à supprimer les monuments authentiques du dogme ; témoin ce qu'elle a entrepris contre le *Liber pontificalis*, les décrétales des Papes, et plus d'un ouvrage des SS. Pères. Et comme la méthode scolastique est d'un merveilleux secours pour refaire l'édifice à l'aide des débris qui subsistent encore, les gallicans résolurent de tuer et d'ensevelir la scolastique. Même après le travail de démolition opéré depuis trois siècles, un S. Thomas ou un Suarez n'auraient nulle peine à reconstruire la science catholique. Les gallicans le savent bien.

Toutefois, avec une candeur hypocrite, les gallicans déclaraient vouloir s'instruire à l'école de la *vénérable antiquité*. Pas de subtilités, disaient-ils ; les faits, consultons les faits. — Là dessus ils entassaient autorité sur autorité, texte sur texte, et d'un air de triomphe ils concluaient que les écoles du moyen-âge s'étaient fourvoyées.

Certes nous sommes loin de blâmer la méthode *positive*, c'est-à-dire le recours fréquent aux textes des Pères et de la tradition. Nous affirmons même que ces documents positifs

(1) Introduction aux œuvres de S. Denys l'aréopagite, par Mgr Darboy, p. 79 et suiv. (Paris 1845.) — Dans sa belle *Histoire de l'Église*, M. l'abbé Darras a restauré, avec un incroyable bonheur, les monuments mutilés par la critique gallicane. Nous ne saurions trop recommander la propagation de ce magnifique livre.

sont la matière préalable, exigée de toute rigueur pour les travaux de la scolastique. Ni S. Thomas, ni S. Bonaventuré ne se hasardèrent jamais à formuler des conclusions *a priori*.

Mais nous voulons que les textes allégués soient pesés, examinés, discutés ; qu'on les rapproche les uns des autres ; qu'on les compare avec l'ensemble de la doctrine catholique ; en un mot, qu'on les soumette au procédé scientifique. Ainsi faisait le savant P. Petau.

Telle n'est pas la marche des théologiens gallicans. Accumuler des textes, accumuler sans fin ; voilà leur manière. Quelle est la force probante de ces textes, les nouveaux docteurs ne semblent pas en avoir souci. On les dirait préoccupés surtout de la quantité des témoignages.

Du reste, n'attendez point qu'ils prennent la peine de vous les expliquer.

Une fois transcrit ou cité, le texte doit parler tout seul. Si vous demandez plus, c'est vous montrer trop exigeant.

Se peut-il concevoir rien de plus lourd ni de plus indigeste ? Telle est pourtant la méthode théologique des Morin, des Noël Alexandre, des Witasse. Nous comprenons à merveille que le lecteur préfère admettre de confiance la proposition qu'on lui présente, plutôt que de subir cette interminable et fatigante nomenclature d'autorités insignifiantes, ou même contradictoires.

Joignez à cela des manières hautaines vis-à-vis de quiconque oserait se permettre de vouloir contrôler l'enseignement du maître ; vous arrivez tout de suite au règne du célèbre *Magister dixit*.

Quel lecteur oserait affronter les qualifications odieuses données par avance à ceux qui n'admettent pas les conclusions du livre ? Quel disciple aurait le courage de provoquer la colère de son professeur, en émettant un simple doute sur la vérité de l'enseignement ?

Ici encore nous n'inventons pas. Naguère, dans un bon

nombre de nos écoles ecclésiastiques, les élèves auraient cru s'être compromis en proposant des objections.

Et maintenant qu'on dise encore que le Gallicanisme aime la science : *Magister dixit !* Qu'est-ce que des cours de philosophie et de théologie d'où sont exclues les objections, et où sont inconnus les exercices d'argumentation si fort prisés des théologiens de valeur ? On ne peut pas se vanter d'aimer la science, lorsqu'on oblige le disciple à jurer sur la parole de son maître.

#### IV.

Enfin, peu content de supprimer ou de mutiler les monuments de la tradition, de discréditer la méthode scolastique si chère aux théologiens et au Saint-Siège, le Gallicanisme s'efforça de faire oublier les auteurs qui ont écrit hors de France.

La tactique était habile. Il est sûr qu'en ne meublant les bibliothèques que des ouvrages de Bossuet, de Juenin, de Collet, de Pontas ; et autres livres de ce genre, on écartait le danger d'une réaction ultramontaine. Qui donc aurait pu soupçonner qu'en dehors de la France il restait quelques bons auteurs à consulter avec fruit, quand on lui répétait sur tous les tons que Bossuet avait dit le dernier mot de la science sacrée ? Le moyen était infallible pour amoindrir et particulariser l'enseignement de la théologie.

En cela toutefois le Gallicanisme n'était pas complètement exempt de déloyauté, puisque, pour être vrai, il aurait dû signaler à ses adeptes les auteurs de la vieille et grande

(1) Il va sans dire que les gallicans glissent plus rapidement encre sur les textes qui leur sont manifestement contraires. Demandez-leur de quelle façon ils ont coutume de citer la fameuse définition du concile de Florence.



école française *non gallicane*, Ysambert, Gamaches, Duval, Coëffetcau, Abelly. — Mais enfin, je le répète, la tactique était habile. On empêchait du coup le lecteur de parvenir jamais à la connaissance des bulles apostoliques et de la protestation du monde chrétien contre les erreurs gallicanes.

Aussi, pendant un siècle et demi, comme nous avons été étrangers à la bibliographie du dehors ! Qui connaissait, pour les avoir lus, Bellarmin et Suarez ; Maldonat et Cornélius à lapide ; Fagnan et Gavantus ; Benoît XIV et Gerdil ; Orsi et Baronius ?

Que dis-je, lorsque la divine Providence pour nous sauver, nous envoyait de l'étranger quelqu'un de ces écrivains à la science aussi abondante qu'orthodoxe, que d'efforts pour se protéger contre l'envahisseur ! Je n'en citerai qu'un exemple.

Au siècle dernier, « par un dessein tout-à-fait providentiel  
« du Tout-Puissant, à l'époque où la doctrine des Jansé-  
« nistes attirait sur elle les regards des amis de la nou-  
« veauté, séduisait un grand nombre par l'appât spécieux  
« de l'erreur et les jetait dans une fausse voie, on vit appa-  
« raître ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI, fondateur de la Congrè-  
« gation du Très-Saint-Rédempteur et évêque de Sainte-  
« Agathe des Goths, *appelé à combattre le bon combat, à*  
« *élever la voix dans le sein de l'Eglise, à anéantir complè-*  
« *tement et à extirper du champ du Seigneur, à l'aide de*  
« *ses savants et laborieux écrits, cette peste suscitée par*  
« *l'enfer.*

« Mais tel n'était pas le seul rôle que réclamait Al-  
« phonse. Uniquement préoccupé de la gloire de Dieu et du  
« bien spirituel des hommes, il a composé un grand nombre  
« de livres pleins d'érudition et de piété, soit pour frayer  
« une voie sûre entre les opinions divergentes des théolo-  
« giens trop laxés ou trop rigides, voie dans laquelle les

« directeurs des âmes peuvent s'engager sans péril ; — soit  
 « pour former et instruire le clergé ; — soit pour confirmer  
 « la vérité de la foi catholique et la défendre contre les hé-  
 « rétiques de tout genre et de toute dénomination ; — soit  
 « pour défendre les droits de ce siège apostolique ; — soit  
 « pour exciter les cœurs des fidèles à la piété. Ce qu'on  
 « peut affirmer en toute vérité, c'est qu'il n'est aucune  
 « erreur, même de notre époque, qui n'ait été réfutée, du  
 « moins en grande partie, par saint Alphonse..... (1) ».

Assurément un tel homme aura été accueilli chez nous avec enthousiasme : Toutes les barrières se seront abaissées devant lui ; il aura été introduit dans nos Ecoles ; il aura pris place dans les bibliothèques ! Détrompez-vous. Malgré le retentissement des éloges donnés à la doctrine de S. Alphonse par Benoît XIV, Clément XIII, Pie VI, Pie VII, Léon XII, Grégoire XVI, le Gallicanisme ne permettait pas au saint Docteur de franchir la frontière. Ses ouvrages étaient sévèrement interdits. On prémunissait les jeunes clercs contre leur pernicieuse influence. Dans quelques séminaires c'était un cas d'exclusion que de les détenir. Il se rencontrait des professeurs qui déclaraient *immorale* (le mot a été dit) la doctrine du saint. Enfin, dans plus d'une retraite pastorale, on entendit l'évêque déclarer à ses prêtres *qu'il était peiné de les voir donner un accueil favorable aux doctrines de Liguori*.

Hélas ! c'est de l'histoire que nous racontons. — Il se croyaient modérés ceux qui appelaient le saint Docteur un homme de petite science et d'intelligence étroite.

N'importe. En dépit de toutes les conspirations, la grande voix du saint Docteur a retenti dans l'univers entier, et jusqu'à la fin des temps l'Eglise chantera : *Iste est qui ante*

(1) Lettres apostoliques de Pie IX, en date du 7 juillet 1871, touchant le titre de *Docteur de l'Eglise* décerné à Saint Alphonse.

*Deum magnas virtutes operatus est, ET OMNIS TERRA DOCTRINA EJUS REPLETA EST.* Du moins le Gallicanisme peut se rendre le témoignage bien mérité que ce n'est pas sa faute, si la lumière n'a pas été étouffée sous le boisseau.

Ce trait me dispense d'en rapporter d'autres : *ab uno disce omnes* (1).

Aussi, voyez un peu le résultat de ce commerce exclusif avec les auteurs français. Nous ignorions complètement les trésors d'érudition amassés par les grands théologiens de tous les siècles. En fait de théologie et de droit canon, nous ne savions que ce qu'il plaisait aux parlements de laisser enseigner. Nous ne connaissions l'histoire ecclésiastique que par les mutilations et les mensonges de Fleury. Nous recevions, à la lettre, une théologie officielle et nullement catholique.

En quel état se trouvaient nos bibliothèques ? La *Défense de la déclaration*, les *Conférences d'Angers* ou de la Rochelle, le *Rituel de Toulon* ou de Langres, les *Cas de Pontas* ou de Fromageau, la *Théologie de Collet* ou de Bailly, l'histoire de Fleury : voilà ce qui en faisait le fonds.

Il était bon théologien celui qui pouvait réciter par cœur les pages de Bailly ou des *Institutiones Tolosanæ* ; bon canoniste qui possédait parfaitement les statuts de son diocèse. Ils étaient éminents ceux qui s'élevaient jusqu'à la lecture de Tournély ou de Witasse, de van Espen ou de Gibert.

Faut-il s'étonner dès lors de tout ce qui nous a triste, relativement à l'instruction sacerdotale ? Nullement. Ainsi, par exemple, il est tout naturel qu'une stupéfaction générale ait accueilli Dom Guéranger venant pour la première fois parler de la valeur obligatoire de la Liturgie romaine. Qui donc en France connaissait l'existence et le texte des bulles

(1) Encore un trait de mauvaise foi gallicane. Pourquoi ne recommandait-on pas les œuvres théologiques de Fénelon ou du cardinal de Bissy ? Pourquoi taisait-on les *controverses* de S. François de Sales ?

de S. Pie V ? Pareil étonnement a dû se produire lorsque le docte abbé Rohrbacher est venu révéler à ses lecteurs mille documents authentiques, attestant la primauté du Pontife romain. Mais, qui donc avait encore songé à ouvrir Baronius ou les Bollandistes ? Au commencement de ce siècle, le célèbre formulaire du pape Hormisdas était presque inconnu en France. Il se trouve pourtant dans la *Défense de Bossuet*. Mais que voulez-vous ? On ne lisait même pas *le maître* ! Voilà comment les méthodes gallicanes développent le goût de l'étude.

Je pourrais écrire de longues pages, si je voulais rapporter les bévues et les inepties des docteurs et des disciples du Gallicanisme. Qu'il me suffise de rappeler le châtement qu'il s'est infligé à lui-même par son défi provocateur.

« Croit-on, s'écriait fièrement Mgr Maret, croit-on que nous n'avons pas à opposer aux plus grands noms de l'Ecole italienne (lisez : catholique) des noms aussi grands, aussi illustres, aussi autorisés ?

« Est-ce que au quinzième et au seizième siècles, les d'Ailly, les Gerson, les Almain, les Major... ne balancent pas les Cajetan et les Suarez ?

« Est-ce que Noël Alexandre n'a pas autant d'érudition que Ballerini ? Est-ce que la critique de Pey n'est pas aussi sûre que celle de Zaccaria ?

« Est-ce que Bergier ne peut pas être rapproché de Gerdil ? Et de nos jours, est-ce que la logique et la science des cardinaux de la Luzerne et de Bausset ne sont pas égales à celles du cardinal Orsi ?

« Est-ce qu'Emery n'est pas aussi grand que Muzzarelli ? » (1)

J'en suis fâché pour le doyen de Sorbonne. Il a lui-même

(1) *Du Concile général*, t. II, p. 370. — Le Gallicanisme a produit au grand jour sa profonde ignorance des sciences sacrées, dans les célèbres discussions relatives au rétablissement de la Liturgie romaine.

prononcé sa sentence, et donné la mesure du savoir théologique produit par le Gallicanisme. Malgré tous ses préjugés, Bossuet n'eût jamais osé comparer Gerson à Suarez ou à Cajetan ; et les hommes sérieux d'aujourd'hui trouvent qu'il y a plus que de l'exagération à vouloir égaler l'abbé Pey à Zaccaria, Bergier à Gerdil, La Luzerne et Bausset au cardinal Orsi.

Au surplus, Mgr Maret par ses contradictions, Mgr Dupanloup par ses sophismes, les abbés Gratry et Loyson par leurs nombreuses faussetés, les pamphlétaires gallicans par leurs sottises et mensongères assertions, ont achevé de démontrer qu'au sein du Gallicanisme la science théologique n'existe pas. Les écrits de Mgr Dechamps et de Dom Guéranger ne permettent pas de réplique.

À Dieu ne plaise toutefois, que nous refusions de reconnaître l'existence de quelques talents remarquables, éclos sur notre sol, même depuis l'invasion gallicane ! Nous ne serons pas à ce point ingrats envers la divine Bonté. Oui, la France a eu, même depuis deux siècles, ses théologiens ; Fénelon, Bissy, Languet, avant notre époque ; le cardinal Gousset, Mgr Parisis, M. Bouix, de nos jours. Mais, à mon tour de demander au lecteur, *si le Gallicanisme peut revendiquer pour siens des hommes de tant de doctrine ?* Le lecteur voudra bien se charger de répondre.

Enfin, quoique nous puissions faire, nous ne parviendrons jamais à prouver que la France gallicane mérite un brevet de science théologique. Cessons donc de nous bercer d'une illusion impossible. La période écoulée du Concile, notre attitude dans la polémique religieuse, notre médiocrité dans les discussions théologiques, notre faiblesse dans l'emploi de la langue latine (1), tout montre la profondeur de la plaie que le Gallicanisme nous a faite. Reconnaissons plutôt la

(1) Dans plusieurs diocèses, l'*Ordo* se rédige en français.

gravité du mal, humilions-nous, et cherchons un remède efficace dans le retour sincère aux idées romaines, ainsi que dans une totale réforme de nos études cléricales.

Dans un remarquable travail publié dans les *Etudes religieuses*, etc. (15 janvier 1872), sur la *Décadence de la Philosophie*, le R. P. Ramière faisait observer que nos études cléricales sont en désarroi, parce qu'on a déserté les vraies méthodes, et aussi parce que l'on ne comprend même plus le langage des docteurs et des maîtres. Rien de plus vrai. Mais aussi rien de plus naturel, une fois admise l'influence du Gallicanisme. Si Descartes donne le ton à nos écoles, comme il le fera avec des maîtres gallicans, comment espérer que les disciples s'affectionnent jamais à la scolastique et aux enseignements traditionnels ? Descartes n'est-il pas, à son insu peut-être, le docteur du libre examen ?

Qu'on nous permette une question. La force des études dans nos diverses écoles cléricales n'est-elle pas en proportion du progrès des idées romaines ! Et les études sont-elles bien fortes là où règne la méthode de Descartes ?

Je livre tout ceci à la bonne foi du lecteur.

## V.

Encore un mot pour répondre à une objection.

A vous entendre, me dit-on, il semble que les étrangers soient plus versés que nous dans la théologie et les sciences sacrées. Il est pourtant fort vrai qu'en Espagne, en Italie, à Rome même, cette supériorité n'existe pas. On peut ajouter que sur certaines questions le théologien français est beaucoup plus savant que les docteurs romains.

Telle est l'objection qui m'a été faite par un dignitaire de l'Eglise : je la reproduis intégralement et dans toute sa force.

Voici la réponse :

1° Vous me demandez pourquoi depuis deux siècles l'Espagne et l'Allemagne ne produisent plus de grands canonistes et de grands théologiens ? Mais prenez garde, s'il vous plaît. Au siècle dernier, l'Allemagne a été plus encore que la France ravagée par le Gallicanisme. A la même époque, les ministres du roi d'Espagne cherchaient à inoculer au peuple ce fatal poison. Quoi d'étonnant que la même cause ait là produit les mêmes effets !.... Et quant au siècle actuel, il a été marqué par tant de secousses politiques, qu'il est aisé de s'expliquer une certaine inertie intellectuelle et scientifique.

2° Est-il bien sûr que la théologie de l'Espagne ne soit pas supérieure à celle de la France ? La France nous a-t-elle donc donné un Jacques Balmès ou un Donoso Cortès ? Et trouverions-nous chez nous, aussi facilement qu'en Espagne, des candidats s'offrant au concours, à la condition de disputer sur le texte du maître des sentences, ou sur toutes les parties du *Corpus Juris Canonici* ?

Ma réponse ne s'étendra pas à l'Allemagne. Mais aussi faut-il tenir compte de l'atmosphère gallicane et fébronienne que l'on y respire. Encore ici l'argument se retourne contre l'adversaire.

3° Pour l'Italie, nous nions rondement l'assertion ci-dessus. Depuis deux siècles, elle n'a cessé d'exercer sa manifeste supériorité dans les sciences théologiques, comme l'attestent les grands noms de Benoit XIV, des cardinaux Orsi et Gerdil, de S. Alphonse de Liguori pour le siècle dernier ; du cardinal Maï, des PP. Perrone, Patrizzi, Vercellone, etc., pour notre temps ; ainsi que le nombre et la splendeur des académies scientifiques de Rome et de la péninsule. Certes, il faut que la science théologique soit bien profonde chez le peuple romain, pour qu'en peu de jours il soit possible de produire, ou plutôt d'improviser d'excellentes réfutations

d'une assertion erronée. On l'a vu pendant le Concile. A peine nos pamphlétaires gallicans avaient-ils osé lever la tête, que les docteurs romains les écrasaient aussitôt du poids d'une science de très-bon aloi, et sous des réfutations qui étaient de véritables traités. Demandez plutôt aux gens du parti; quelle impression ils ont alors éprouvée de la science des Romains. Que les champions de la liturgie lyonnaise se lèvent, pour nous dire s'ils ont trouvé à Rome des hommes ignorants des affaires de leur pays.

4° Enfin, nous ne croyons pas impossible que sur telle ou telle question, le théologien français soit réellement plus savant que le théologien romain. Nous admettons volontiers que les théologiens de Rome se montrent surpris quand on les interroge sur l'autorité des Congrégations romaines, des décrets de l'*Index*, des constitutions liturgiques de S. Pie V, etc., etc. Et toutefois cet embarras du théologien romain n'accuse aucune infériorité. Pourquoi ? Parce que ne s'étant jamais rencontré en présence d'une négation obstinée, il n'a pas éprouvé la nécessité de creuser la question pour réfuter l'erreur. Mais, patience : laissez-lui quelques jours pour réfléchir ; vous verrez alors s'il est réellement inférieur au savant français.

Le lecteur peut voir un exemple de ce que j'avance dans les savantes notes dont le P. Ballerini a enrichi le *Compendium* du P. Gury. Quelques parties du texte ont paru superflues au professeur romain ; il les a élaguées. Quelques autres parties lui ont semblé trop maigres ; il les a amplement développées.

Non, non. Impossible de lutter contre l'évidence. Il est notoire que la Gallicanisme n'a rien omis pour tuer la science sacrée. Le résultat, hélas ! a été ce qu'il souhaitait.

Je devrais ajouter le mauvais service que le Gallicanisme a rendu aux études, en décrivant comme il l'a fait le puissant



moyen d'émulation créé par le Concile de Trente, le *Concours*, et en interdisant avec jalousie aux laïques l'accès des sciences divines. Comme si l'humilité sacerdotale devait être compromise par une institution émanant d'un Concile général et hautement louée par les plus saints papes et les évêques les plus pieux ! Comme si la Religion était menacée par le fait de laïques instruits, s'appliquant, sous la dépendance du Saint-Siège et de l'Episcopat, à promouvoir la connaissance des vérités chrétiennes !

Mais j'omets tout cela et bien d'autres choses encore, car il faut se borner.

Ma conclusion sera donc celle-ci : *Réparons le plus tôt possible les ruines amoncelées par le Gallicanisme*. Depuis quelques années, grâce à Dieu, il s'opère chez nous un mouvement de restauration des études théologiques. Actifons-le avec zèle. Formons des bibliothèques, organisons des académies, tenons des conférences sérieuses, organisons dans les séminaires de bons cours de dogme, de morale, d'Écriture sainte, de liturgie, d'histoire et de droit canon. Que le prêtre se tienne au courant des discussions et des ouvrages du jour. Nous aurons de la sorte bientôt rattrapé le temps perdu, et reconquis notre antique place d'honneur dans l'enseignement de la plus sublime des sciences.

La science est, plus qu'on ne le croit, nécessaire à la sainteté du prêtre. « Elle est, pour parler avec S. François de Sales, le huitième sacrement de la hiérarchie de l'Église!..... Il n'y a pas grande différence entre l'ignorance et la malice, quoique l'ignorance soit plus à craindre. »

H. MONTROUZIER, S. J.

---



# LES FRUITS DU GALLICANISME.

(3<sup>e</sup> ARTICLE.)

---

## TROISIÈME PARTIE.

### *Ruine de la piété chrétienne.*

Je vais toucher la corde sensible : aussi ai-je besoin de toute l'indulgence de mes lecteurs. Qu'ils veuillent bien ajouter foi à mes paroles, quand je proteste d'une intention droite et pure. Il me serait doux assurément de n'avoir pas à travailler sur des plaies plus ou moins profondes. Mais est-ce donc le vrai moyen de guérir le mal que de le dissimuler ?

Voici la question que je me pose : *Le gallicanisme ruine-t-il, oui ou non, la notion de la piété chrétienne ? Qu'est-ce que la sainteté sacerdotale envisagée au point de vue gallican ?* — Encore une fois, je le répète, c'est aux principes que je m'en prends, et non aux personnes. *Les principes gallicans conduisent-ils à la sainteté ?*

### I.

Et d'abord je ferai observer que le mot *piété* s'entend ici d'une façon fort large. Dans notre pensée, il signifie l'ensemble des vertus qui rendent l'homme agréable à Dieu, et que de son côté le Seigneur veut trouver dans ses amis. La piété c'est la sainteté, laquelle, suivant S. Thomas, est la consécration de l'homme tout entier à la majesté divine : *Sanc-*

*titas... per quam mens hominis seipsam et suos actus applicat Deo. (2<sup>a</sup> 2<sup>o</sup>, q. 81, art. 8.)*

On voit tout de suite que la sainteté chrétienne et sacerdotale suppose un nombreux cortège de vertus. Ils sont en effet très-variés les actes que produit l'âme humaine : *per quam mens hominis seipsam et suos actus applicat Deo.*

La doctrine gallicane ne contredit point en face à la définition de S. Thomas. Elle semble au contraire vouloir l'exagérer puisque, d'accord avec le jansénisme le plus rigide, elle exige du chrétien une perfection d'esprit et de cœur qui n'est pas de ce monde. En lisant les ascètes du gallicanisme, on se demande s'il est possible d'arriver jamais à tuer le vieil homme, comme il faut ; ou de produire une seule action du genre de celles qui attirent l'entière complaisance du Seigneur.

Cependant à travers ce rigorisme de principes, on voit percer l'espoir de quelques accommodements. Ici, comme ailleurs, le gallicanisme a des théories différentes de la pratique. Il sait habilement se plier aux diverses exigences.

S. Thomas et les catholiques ne regardent pas comme une sainteté véritable cette vertu plus ou moins éclatante, dont le fondement n'est pas la plus rigoureuse orthodoxie. Ils n'acceptent pas non plus comme une sainteté de bon aloi, celle qui ne marche pas en parfait accord avec le zèle et la force d'âme. Tout ce qui n'est pas vrai, fort, généreux, ils l'estiment absolument incompatible avec la sainteté. D'un homme à la foi chancelante, et à la démarche peu virile ils ne diront jamais : *c'est un saint.*

En pratique, les gallicans n'y regardent point de si près. Qu'un fidèle se permette d'avoir des sentiments qui ne sont pas venus de l'Eglise : ils y voient peu d'inconvénients. Que des catholiques entament des controverses plus ou moins respectueuses touchant les prérogatives du vicaire de Jésus-Christ : ils ne l'estiment pas un grand mal. Que les chrétiens,

les prêtres, les évêques mêmes se taisent en face des insultes faites à l'Eglise et des empiétements qui compromettent sa liberté : le gallicanisme n'y trouve pas à redire. Non-seulement il ne condamnera point cette licencieuse activité qui s'exerce à l'encontre des sentiments orthodoxes, ni cette mollesse de caractère qui, à force de dissimuler les injures de Dieu, finit par ressembler assez à l'apostasie. Mais il se peut que, malgré tout cela, un certificat de sainteté soit délivré par le gallicanisme. Plus d'une fois nous avons entendu dire : *cet homme est un saint; cet ecclésiastique est un bon prêtre*. Il s'agissait pourtant de personnes dont les sentiments étaient en ouverte opposition avec les doctrines du Saint-Siège, de prêtres qui sans façon et sans gêne mettaient entièrement de côté les plus sages prescriptions de leur évêque (1). N'importe, le gallicanisme persiste à croire que là n'existe aucun obstacle à la sainteté.

Conclusion fort naturelle : donc le gallicanisme a faussé la notion de la sainteté chrétienne et sacerdotale.

Entrons dans quelques développements.

## II.

S'il est une vérité élémentaire, c'est que la foi est le principe du salut, et partant de la sainteté. *Quicumque vult salvus esse, ante omnia opus est ut teneat fidem catholicam*, dit

(1) Nous avons connu un prêtre qui, pendant que son évêque recommandait de la manière la plus pressante à tous ses diocésains de se rendre en pèlerinage à l'église Cathédrale, prêchait en termes formels qu'il fallait bien se garder d'obtempérer aux désirs du prélat, attendu que les pèlerinages sont une source de dangers pour l'âme. Ce prêtre vivait d'une façon retirée et presque sauvage, ne pratiquant l'hospitalité que peu ou point du tout. Cependant à sa mort il laissa une somme assez considérable pour quelque bonne œuvre. C'en fut assez pour que tout le pays retentît de ce cri : *nous avons perdu un saint*. — Je doute fort que la Congrégation des Rits consente jamais à introduire la cause d'un pareil serviteur de Dieu.

le symbole de S. Athanase. — *Prima salus est regulam rectæ fidei custodire, et a constitutis Patrum nullatenus deviare*, dit le formulaire du pape S. Hormisdas.

Les Gallicans professent de bonne grâce cette doctrine. « La vraie piété, dit Fleury, est fondée sur la vraie créance, et le plus sûr en matière de religion, est ce qui a toujours été cru par toute l'Eglise. » (Discours sur les libertés de l'église gallicane.) Nous prenons bonne note des paroles de Fleury.

Oui s'écrient les Gallicans, nous confessons volontiers que la foi est la source et la racine de la justification ; et nous regardons, nous aussi, comme une obligation impérieuse d'incliner notre intelligence devant les enseignements de l'Eglise catholique. Nous croyons en effet que si celui-là n'a pas Dieu pour père qui n'a pas l'Eglise pour mère, il n'appartient pas non plus à l'Eglise celui qui ne l'écoute point ou qui n'entend pas sa voix. Mais est-il admissible que, pour être catholique, il faille de toute rigueur adhérer aux opinions de l'Eglise, comme si la foi demandait autre chose que l'acceptation des dogmes définis et des jugements authentiques ?

Eh bien, je le dirai sans détour, quoiqu'à la rigueur le chrétien puisse sauver son orthodoxie sans souscrire aux simples opinions accréditées dans l'Eglise et patronnées par elle, il est certain néanmoins que la vraie piété s'impose le devoir d'adhérer à ces opinions du Saint-Siège. Ainsi pensait l'illustre Thomassin, au sujet des légendes du Bréviaire : « Nemo fallitur dum Ecclesiæ opinionibus accedit quas rationi consentaneas existimat, non ratas ut dogmata. Ita animum instituere sapientiæ, pietatis, castitatis, moderationis et complurium Christianarum virtutum argumentum est (1). »

(1) *De dierum festorum celebratione*, L. 2, C. 20, n° 20.

Que dis-je, Bossuet lui-même proclamait bien haut ce principe fondamental de la piété chrétienne. A propos de l'Immaculée Conception, qui n'était pas encore un dogme défini, l'évêque de Meaux enseignait en termes formels que la piété des fidèles ne pouvait se refuser à une adhésion que l'Eglise n'avait pourtant pas *commandée*. « L'Eglise nous fait entendre que cette créance lui est agréable. Il y a des choses « qu'elle commande où nous faisons connaître notre obéissance ; il y en a d'autres qu'elle insinue où nous pouvons « témoigner notre affection. *Il est de notre piété, si nous « sommes vrais enfants de l'Eglise, non-seulement d'obéir « aux commandements, mais de fléchir aux moindres signes « d'une mère si bonne et si sainte (1).* » — Et ailleurs Bossuet repoussant les témérités de quelques sectaires déguisés s'écriait : « Tout ce qui est mauvais en matière de doctrine « n'est pas pour cela formellement hérétique.... L'amour de « la vérité doit donner de l'éloignement pour tout ce qui « l'affaiblit, et je dirai avec confiance qu'on est proche « d'être hérétique, lorsque sans se mettre en peine de ce « qui favorise l'hérésie, *on n'évite que ce qui est précisément « hérétique et condamné par l'Eglise (2).*.... »

Paroles d'or que, pour son compte, Bossuet aurait bien fait de ne jamais oublier ! Oui, les opinions de l'Eglise méritent d'être acceptées par chacun de ses enfants. N'est-elle pas en effet la mère non-seulement la plus tendre et la plus sainte, mais aussi la plus divinement éclairée, et celle qui a reçu en dépôt les paroles de la vie éternelle ? Est-ce que l'Esprit-Saint n'est pas toujours auprès d'elle pour l'assister, la conseiller, la régir et l'animer ? Assurément, les *opinions* d'une telle mère ne sauraient comporter la possibilité de l'erreur, et c'est mal parler que de les appeler de ce nom.

(1) 1<sup>er</sup> sermon sur la *Conception de la Sainte Vierge*.

(2) *Défense de la Tradition et des SS. Pères*, 1 partie, l. 1, Ch. 22.

Pour être exact, il faudrait dire *les sentiments* de l'Eglise, appuyés, il est vrai, sur l'incontestable fondement de la parole divine, mais que l'épouse de Jésus-Christ n'a point encore jugé à propos de proclamer par une définition solennelle. Or, sans manquer à la piété filiale, nul catholique ne saurait jamais refuser d'admettre de pareils sentiments. Tout au contraire, c'est à ces sentiments-là qu'il fera gloire de conformer les siens. L'Eglise ou le Pape, c'est tout un, est la pierre de touche des sentiments vrais. « Le Pape, dit S. François de Sales, c'est la pierre de touche avec laquelle l'on connaît le faux or de l'hérésie.... Bienheureux sera celui qui brisera ses petits contre la pierre, dit le psalmiste : quand il survient quelquefois des fantaisies es choses de la foy, certaines petites suffisances, imaginations et pensées d'infidélité, que ferez-vous ? Si vous les laissez entrer dans votre esprit, elles vous troubleront et osteront la paix : rompez et venez fracasser ces pensées et imaginations contre cette pierre de l'Eglise, et dites à votre entendement : ah ! mon entendement, Dieu ne vous a pas commandé de vous repaistre vous-mesme. C'est à cette pierre et à ses successeurs à qui cela appartient : donc, *Beatus vir qui allidet parvulos suos ad petram* (1). »

En d'autres termes, la sainteté ne saurait s'allier avec l'opposition volontaire à la vérité, parce que l'esprit de Dieu qui habite l'âme des justes ne saurait supporter l'amour des ténèbres. « Parce que le Saint-Esprit est le consolateur, a dit S. François de Sales, ses opérations ne peuvent être séparées de la joie. » Par un raisonnement analogue, je conclus que l'Esprit-Saint étant un esprit de vérité, ses opérations ne peuvent non plus être séparées de la lumière, ou du désir de la lumière. Voilà pourquoi S. Augustin a pu dire : *Ubi sana fides non est, non potest esse justitia* (2).

(1) *Sermon pour le jour de S. Pierre.*

(2) *In Breviar. Rom. Die octava SS. omn., lect. 8.*



Malheureusement, dans la pratique, le Gallicanisme n'a point tenu compte des belles maximes de Bossuet. On l'a vu marchander sans cesse une adhésion d'esprit que le bon sens dictait aussi bien que la foi. Finalement, il a mis en honneur une certaine manière de faire et d'agir envers les sentiments de l'Eglise qui sent la querelle et la chicane. Il n'a voulu du dogme que le moins possible et ne l'a accepté qu'avec des répugnances extrêmes. Grâce à lui, ils sont devenus communs ces *dévots* dont parle le célèbre Père Surin, qui « se confient en leur propre jugement et s'engagent dans  
 « des opinions erronées, qu'ils veulent soutenir contre toute  
 « l'Eglise. D'abord ils s'engagent dans ces opinions assez  
 « innocemment, mais ensuite, lorsqu'ils viennent à recon-  
 « naître que cette doctrine est suspecte, qu'elle est condam-  
 « née et rejetée du Saint-Siège, au lieu de se soumettre avec  
 « une humble docilité au sentiment de l'Eglise, ils sou-  
 « tiennent par orgueil l'erreur qu'ils ont embrassée, et trou-  
 « vent des prétextes, des détours et des interprétations pour  
 « s'y maintenir. Ils disent que la Pape a été prévenu et mal  
 « informé ; que l'Eglise peut se tromper dans les questions  
 « de fait... Ils vous diront cela doucement et avec une mine  
 « modeste... Et cependant, au travers de ces beaux dehors,  
 « ceux qui ont un peu de la véritable lumière, découvrent  
 « un secret orgueil, qui n'est nullement excusable quand on  
 « s'oppose au Saint-Siège... Les cœurs vraiment humbles  
 « ont une entière soumission pour toutes les décisions de  
 « l'Eglise (1). » Je le crois bien : en se soumettant au  
 moindre signe de l'Eglise, le Gallicanisme se serait aussitôt  
 condamné et tué. Il ne pouvait vivre qu'à force de pointiller,  
 d'incidenter, de disputer. Mais aussi les Gallicans ont fini  
 par se demander : *Si les questions doctrinales sont après tout  
 tellement importantes, ou la presque impossibilité de les résou-*

(1) *Dialogues spirituels*, L. 2, Ch. 6.

*dre avec certitude ?* Dès lors la doctrine n'a point joui d'une grande considération ; et nous nous sommes trouvés presque sans le savoir en face de l'*indifférentisme* religieux. Ce qui est pis encore, nous n'avons éprouvé aucune frayeur à la vue de ce monstre le plus terrible de ceux que l'enfer puisse déchaîner sur la terre.

Abus des plus graves, sans contredit, puisqu'il bouleverse l'ordre établi de Dieu même. Jésus-Christ veut que l'on commence par *croire* en lui. Les œuvres viennent ensuite ; et si la foi doit être vivifiée par les œuvres, il est très-vrai que ces mêmes œuvres doivent être le fruit de la foi. Le Gallicanisme attache beaucoup plus d'importance aux œuvres ; la foi n'a pour lui qu'une importance secondaire. Il n'approuve certainement pas les paroles que le pape S. Nicolas I écrivait à l'empereur Michel : « *Non quales sacer-*  
« *dotes Domini, sed quid de Domino loquantur, est vobis*  
« *magnopere providendum.* » Ils ne jugent point des œuvres par la doctrine ; ils justifient plutôt la doctrine à raison des œuvres.

Personne assurément ne me démentira si j'affirme l'immense généralité de cet abus. On sait assez quel peu de cas les Gallicans ont fait du sentiment de l'Eglise dans la célèbre question de l'Infaillibilité du Pape ; combien peu ils tenaient à savoir son avis dans la fameuse discussion du prêt à intérêt, etc. ; quel accueil ils ont fait au *Syllabus*. L'on sait aussi quelle tolérance ils montrent d'ordinaire envers quiconque leur semble susceptible de faire de bonnes œuvres, et l'aumône spécialement (1). Ils n'est aucune espérance qu'ils ne fondent sur des gens *aussi charitables*. Peu

(1) Que de fois n'entendons-nous pas des propos comme celui-ci : *un tel n'a pas de religion, ou du moins il ne professe pas la vraie ; mais c'est un grand homme de bien, très-aumônier, etc.* Ainsi parlent souvent même des ecclésiastiques. Nos pères auraient frémi d'indignation en face de pareils discours.

s'en faut même qu'ils ne prononcent la sentence définitive qui assure l'éternelle félicité.

Ah ! si la foi est si faible parmi nous, même chez les chrétiens *pratiquants*, à qui donc en remonte la responsabilité ? Bon gré, mal gré, le Gallicanisme doit se reconnaître le précurseur et l'auxiliaire de l'indifférentisme religieux.

### III.

En présence d'une foi aussi discrète et d'une soumission aussi réservée aux enseignements de l'Eglise, comment s'étonner de la petite place que le Pape occupe dans la dévotion Gallicane ? S'il est vrai que la plus exacte conformité d'idées et de sentiments avec les sentiments et les idées de l'Eglise n'importe à la sainteté que d'une manière secondaire, il faudra bien convenir que la piété des fidèles n'a plus à se préoccuper du Pape, autant qu'ils le feraient, si toute justice leur semblait dépendre de l'orthodoxie.

Voilà ce qui explique pourquoi, sous le règne du Gallicanisme, on prêchait peu sur le Pape, on parlait fort peu de lui, on priait rarement pour sa personne sacrée. Il n'eût pas été difficile de rencontrer de *servents catholiques* qui priaient pour leur curé plus que pour l'évêque, et pour l'évêque plus que pour le Père commun de la Chrétienté. Le Gallicanisme tenait le Pontife romain relégué au Vatican ; il ne soupçonnait pas qu'il dût importer à la piété catholique de prendre vivement à cœur les intérêts du Vicaire de Jésus-Christ.

Les évêques gallicans du premier empire l'ont bien montré dans leur scandaleuse indifférence pour les malheurs de Pie VII gémissant en captivité. Les ascètes gallicans l'ont également montré, lorsque dans leurs livres de piété, même ceux qu'ils destinaient à l'éducation des jeunes clercs, ils ont comme affecté de se taire sur le Pape et l'obéissance qui lui est due. La chose était fort simple. Est-ce que, sans être

dévoué au Pape, l'on ne peut pas être *un saint évêque et un bon prêtre ?*

Telle ne fut jamais la conduite des saints. Demandez à S. François de Sales et à S. Alphonse de Liguori s'ils ne mettaient pas le Pape en tête de leur souvenir. Grâce à Dieu, même en France, il y eut des hommes au cœur vraiment catholique qui s'appliquèrent à raviver la pensée du Père commun. Mais que rares ils furent ! Depuis S. Vincent de Paul et Fénelon, peu osèrent entretenir fréquemment les fidèles de leurs devoirs de piété filiale envers le Pape. Je ne sais si, depuis Abelly, le saint ami de S. Vincent de Paul, il a été écrit en France beaucoup de passages comme celui-ci :

« Hinc sequitur unumquemque sacerdotem (quod de reliquis etiam clero Ecclesiæ adscriptis dici debet), in iis quæ ad fidei doctrinam, morumque ac ministeriorum sacerdotum disciplinam spectant, primum *Romano Pontifici, tanquam Christi Domini vices in terris agenti, supremoque proinde Ecclesiæ capiti et Pastori, veram perfectamque obedientiam ac subjectionem debere....* Cogitet proinde quilibet sacerdos aut clericus, diligenterque apud se pendat, coram supremo iudice super illa obedientia Præpositis suis ecclesiasticis exhibenda, se propediem examinandum sibi que reddendam fore rationem, v. g. *quam sincera et humili demissione supremo Pontifici, errores aliquos fidei adversos proscribenti et damnanti obtemperavit, intellectumque suum in obsequium Christi, vicarii sui ore loquentis, captivaverit....* (1) »

Hélas ! que de *catéchismes* français où il n'était parlé du Pape qu'en passant, et comme pour attester uniquement que

(1) *Sacerdos Christianus*, P. III, C. 19. — Cet ouvrage d'Abelly est appelé par S. Liguori *un livre d'or*. Il vaut à lui seul infiniment plus que cet immense fatras de livres nuageux et rigoristes dont nos écoles cléricales ont été encombrées depuis deux siècles, par les soins du Gallicanisme.

leur auteur n'était pas tout-à-fait schismatique. Nous avons sous les yeux un de ces catéchismes diocésains, de date assez récente. Voici comment il y est parlé du Pape :

« *Qu'est-ce que l'Eglise ?*

« L'Eglise est la société des fidèles qui, sous la conduite des pasteurs légitimes, ne font qu'un même corps dont Jésus-Christ est le chef invisible.

« *Quel est le chef visible de l'Eglise ?*

« Le chef visible de l'Eglise est le Pape, vicaire de Jésus-Christ, successeur de S. Pierre.

« *A qui donnez-vous le nom de Pasteurs de l'Eglise ?*

« Au Pape, qui gouverne toute l'Eglise, et aux Evêques qui, unis et soumis au Pape, gouvernent les Eglises particulières. »

Et c'est tout.

On m'accordera qu'un pareil exposé est bien court. Il semble que le Pape joue un rôle assez important dans l'Eglise pour mériter qu'on parle de lui un peu plus au long. Les développements à cet égard sont d'autant plus nécessaires que l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ est aujourd'hui plus contestée et plus méconnue.

#### IV.

Comment s'étonner encore des libertés que les *plus saints* personnages du Gallicanisme se donnaient à l'endroit des usages et des pratiques de l'Eglise ? Il est clair, en effet, que la diminution de la foi amène la diminution de l'obéissance et du respect.

Tel, par exemple, ne se gênait en aucune façon pour exprimer sa manière de voir touchant la sainte Liturgie romaine. On avait beau faire observer que cette vénérable Liturgie était l'œuvre des Papes et des conciles généraux. N'importe, ces saints personnages ne croyaient pas déroger

à la piété filiale en lançant les plus dures épithètes contre le Bréviaire et le Missel de l'Eglise mère et maîtresse.

Tel autre amenait à sa barre les diverses institutions de l'Eglise et les prescriptions du Droit Canon, pour les critiquer et les juger sans nulle miséricorde ; ne reculant même pas devant les qualifications d'*absurde* et d'*immorale* que, par une sentence sans appel, il décrétait leur convenir. C'est ainsi que plusieurs appréciaient les sentences *ex informata conscientia*, les Bulles de Grégoire XV et de Benoît XIV *contra sollicitantes*, la loi du concours, etc. Nous avons entendu quelques-uns de ces saints personnages déclarer net *qu'un homme qui se respecte ne tient aucun compte de la Constitution apostolique SACRAMENTUM POENITENTIÆ* ; et d'autres ne savaient pas assez s'étonner que le Concile de Trente ait pu s'oublier au point de créer, par la loi du *concours*, une institution qui est le contre-pied de l'humilité chrétienne et sacerdotale.

Ils étaient assez fréquents les propos comme celui-ci : *Au lieu de statuer de telle et telle façon, l'Eglise eût certainement bien mieux fait, si.... Le Pape devrait.... Le Concile n'a pas pris garde*, etc., etc. ! On ne voyait nul inconvénient à faire la leçon à l'Eglise, à lui donner avis sur avis ; on ne se doutait même pas qu'en cela il y eut le plus léger manque de piété filiale.

Que dis-je ? On poussait l'impertinence jusqu'à reprocher à l'Eglise l'ignorance de ses propres lois et coutumes. On la rappelait sans cesse à la vénérable antiquité, afin de lui faire comprendre qu'elle ne devait plus être aussi molle dans ses dispenses, ses concessions et sa discipline.

Il est vrai qu'après avoir ainsi outrageusement parlé de l'Eglise, un léger correctif venait parfois se placer sur les lèvres du discoureur. *Je puis me tromper*, ajoutait-il ; *mais voilà ce que je pense dans ma petite tête*. Oui, certes, vous parlez bien ; et votre humilité n'est ici qu'exacte vérité. Il

faut assurément avoir une petite, et très-petite tête, pour oser prétendre, voir et juger plus clair et plus juste que l'Eglise elle-même, et le Saint-Esprit qui ne cesse de l'assister.

Il n'en reste pas moins que, pour les Gallicans, la perfection de la sainteté pouvait s'allier avec l'esprit de critique le plus fier et le plus obstiné. Nous enseignons, nous, avec les docteurs et les saints, que c'est au moins une grave imperfection d'oser jeter le blâme aux institutions de l'Eglise. Nous poussons jusqu'à ses dernières conséquences la définition que le B. Pierre Canisius donne du catholique dans son catéchisme : « Qui Baptismatis sacramento initiatus, Jesu Christi veri Dei atque hominis salutarem doctrinam in ejus Ecclesia profitetur ; neque sectis vel opinionibus ullis ab Ecclesia catholica alienis adhæret. » Nous prenons à la lettre les admirables règles que, dans ses *Exercices spirituels*, S. Ignace de Loyola trace *ut cum Ecclesia orthodoxa vere sentiamus* ; louant tout ce que l'Eglise loue, blâmant tout ce qu'elle blâme, et ne nous permettant d'avoir en quoi que ce soit des sentiments et des opinions autres que les pensées de l'Epouse de Jésus-Christ. Enfin, avec S. Thomas d'Aquin, nous croyons fermement que l'autorité de l'Eglise est en toute chose préférable à celle de n'importe quel docteur : « Magis standum est auctoritati Ecclesiæ, quam auctoritati vel Augustini, vel Hieronymi, vel cujuscumque doctoris. » (2<sup>e</sup> 2<sup>me</sup>, q. x, art. 12.) — Qu'on ne vienne donc plus nous demander d'appeler *pieux* et *saints* des hommes dont les idées ne sont pas *en tout point* conformes à celles de l'Eglise de Jésus-Christ. Fleury nous l'a dit tout-à-l'heure : « La vraie piété est fondée sur la vraie créance. »

## V.

Ne nous attendons pas non plus à rencontrer dans la piété gallicane ce caractère de fermeté et d'intrépidité qui tou-

jours distingua les véritables saints. En vertu de ses doctrines mêmes, le Gallicanisme est condamné à une piété molle, timide, sans vigueur et sans zèle. Est-ce que les fortes convictions ne sont pas la cause, ou du moins la condition obligée du zèle et des grands dévouements ? Et comment le Gallicanisme saurait-il se dévouer jusqu'au sacrifice, pour des intérêts que son intelligence n'épouse pas sans réserves ? Assurément, il ne se sacrifiera pas pour l'Eglise, celui qui refuse de captiver son esprit sous le joug de ses moindres paroles. Rappelons-nous la sentence de Bossuet : « Il est de notre piété, *si nous sommés vrais enfants de l'E-* « *glise*, non seulement d'obéir aux commandements, mais « de fléchir aux moindres signes d'une Mère si bonne et si « sainte. »

Aussi quelle mollesse et quelle timidité dans la polémique, quelle réserve, je dirai plus, quelle lâcheté dans la défense des droits sacrés de l'Eglise ! Le Gallicanisme, il est vrai, abritait sa conduite derrière les beaux noms de *prudence* et de *charité*. Mais ne soyons pas dupes de ce petit artifice de langage. Nous n'appellerons jamais *charité* la conduite de ces hommes qui, ménageant les hérétiques et les mécréants de toute sorte, ne se sentaient un peu d'indignation qu'à l'égard des gens dévoués au Pontife romain ; ni *prudence*, une résignation qui ne se lasse pas devant des empiètements toujours croissants, parce que parler haut serait se compromettre et encourir la disgrâce du Pouvoir ou de l'opinion.

Est-ce que, par hasard, les Encyclopédistes du siècle dernier méritaient plus d'égards que les Ultramontains infaillibilistes ? Et de nos jours, les errements de MM. Prévost-Paradol, Thiers, Cousin, etc., que les prétendues exagérations de l'*Univers* et de la *Civiltà Cattolica* ? — S. François de Sales ne comprenait pas ainsi la charité : je recommande aux Gallicans les paroles du saint évêque :



« Il ne faut pas, pensant fuir le vice de la médisance, fa-  
 « voriser, flatter et nourrir les autres : ains faut dire roud-  
 « ment et franchement mal du mal, et blâmer les choses  
 « blâmables. Il faut observer, en blâmant le vice, d'épar-  
 « gner le plus que vous pourrez la personne en laquelle il  
 « est..... *J'excepte entre tous les ennemis déclarés de Dieu*  
 « *et de son Eglise ; car de ceux-là il les faut décrier tant*  
 « *qu'on peut ; comme sont les sectes des hérétiques et des*  
 « *schismatiques, et les chefs d'icelles. C'est charité de crier*  
 « *au loup, quand il est entre les brebis, voire où qu'il*  
 « *soit (1).* »

Le catéchisme du Concile de Trente enseigne que c'est une grande faute contre la charité que les louanges décernées à des hommes enseignant l'erreur : « In simili culpa sunt, qui malarum doctrinarum et errorum magistros laudibus extollunt (2). »

Dans son Instruction pour la correction des livres, le Pape Clément VIII. recommande aux réviseurs d'effacer tout ce qui sentirait la louange des hérétiques : « Epitheta honorifica et omnia in laudem hæreticorum dicta deleantur. »

Non, le Gallicanisme ne trouvera point sa doctrine de la charité conforme à celle du Siège apostolique et des saints, pas plus qu'à celle de S. Paul et de S. Jean : *Hominem hæreticum evita. — Ne dixeritis ei : Ave.* — Le P. William Faber a excellamment dit : « Là où il n'y a pas la haine de l'hérésie, il n'y a pas de sainteté (3). »

Quant à la prudence gallicane, il est manifeste qu'elle est tout simplement la prudence de la chair, *prudencia carnis*, réprouvée par l'Apôtre comme ennemie de Dieu. On craignait la colère du roi et des puissants du siècle, on voulait

(1) *Introd. à la Vie dévote*, P: III, Ch. 29.

(2) *De 8° præcepto*, n° 17.

(3) *Le Précieux Sang*, ch. 6.

conserver son influence, on redoutait de se créer des embarras et de se faire des ennemis, en fin de compte on songeait au moyen le plus efficace de ne pas perdre *le temporel*. Franchement, n'est-ce pas là l'histoire du Gallicanisme depuis deux siècles ? Innocent XI reprochait nettement aux prélats de 1682 leur lâcheté fondée sur l'intérêt ; — et l'Épiscopat du premier Empire ne nous a fourni que trop d'exemples d'évêques sacrifiant leur devoir au caprice du plus despote des Césars (1).

Le Roi ordonnait et statuait contrairement aux lois de l'Église ; *par prudence* on obéissait. Les Parlements multipliaient leurs empiètements sacrilèges, *par prudence* on se taisait. La presse impie et révolutionnaire renouvelle ses cris et ses hurlements contre la Religion ; *par prudence*, on dissimule et on se tait.

O sages, est-ce là la prudence divine que vous enseignèrent les Apôtres et les Martyrs ? Il y a longtemps que l'Église n'existerait plus, si partout les voyants d'Israël se fussent inspirés d'une telle sagesse. Heureusement pour nous, les chrétiens ont toujours su comprendre que la prudence consiste à ne trembler que devant Dieu ; et les Pontifes du Seigneur ont d'ordinaire tenu leur cœur à la hauteur d'un aussi sublime courage : *Dum esset summus Pontifex terrena non metuit.*

Je ne répéterai pas ici les paroles écrasantes que Mgr Parisis laissa tomber sur la stupéfiante résignation avec laquelle furent accueillies et exécutées les réglemations religieuses du premier Empire. Il me suffira de dire que, dans plus d'un séminaire, les ouvrages de Mgr Parisis furent sé-

(1) C'est à dessein que nous omettons la discussion des martyrs de la Révolution. Il y aurait là plus d'une explication à donner, plus d'une réserve à faire. Nous dirons seulement que ce fait prouve une intervention miséricordieuse du Seigneur qui voulait nous sauver. Il suffit à notre thèse que, dans son ensemble, l'histoire du Gallicanisme lui donne raison.

vèrement interdits, et qu'à cet intrépide athlète des droits de l'Eglise, bien des gens discernèrent la qualification *d'imprudent et d'exagéré*.

Oh ! oui, Fénelon disait bien, lorsque parlant des Evêques de son temps, il écrivait : *Quoquolibet Rex se inclinaverit, cæco impetu ruunt*. Le Gallicanisme est incapable de former d'autres hommes ; que dis-je ? il devrait nécessairement produire des caractères aussi abaissés, si, dans sa miséricorde, Dieu n'arrêtait son action malfaisante. Dieu empêche souvent les effets de l'erreur : Il nous l'a heureusement montré plus d'une fois depuis deux siècles.

## VI.

Maintenant, que fait le Gallicanisme pour allumer le *zèle des âmes* dans le cœur du prêtre ? ou plutôt, que ne fait-il pas pour l'éteindre ?

Entendez-le répétant à satiété cette maxime : *que le prêtre ne doit pas se produire*. C'est-à-dire que, sous prétexte de recueillement, on isole le prêtre de la société, on le rend étranger aux hommes pour qui il est envoyé, on l'empêche d'en connaître les besoins et les mœurs, et on le confine dans la sacristie pour y prier à son aise, pendant que le monde se pervertira de plus en plus et se perdra sans ressource.

C'est le Gallicanisme qui, faisant l'application pratique du premier article de la fameuse Déclaration de 1682, a répandu et accredité la maxime *que le prêtre ne doit pas s'occuper de politique*. Maxime absurde, dont le résultat prochain est d'arracher au prêtre toute dignité et toute influence. Comme si la politique, aujourd'hui surtout, ne touchait pas par mille points à la Religion et à la morale ! et comme si, le Clergé, dépositaire légitime de tout droit, naturel aussi bien que révélé, n'était pas essentiellement chargé *de diriger*, en

les éclairant, toutes, absolument toutes les classes de la société (1).

Le Gallicanisme se faisait le propagateur des principes rigoristes sur l'administration des Sacrements. Il inculquait aux prêtres qu'il y allait de la gloire de Dieu ; mais en même temps il laissait apercevoir que la pratique du rigorisme le déchargerait de nombreuses fatigues (2).

Le Gallicanisme se montrait partout et toujours l'ennemi des grandes manifestations religieuses. Il redoutait les prédications trop *apostoliques*. Il ne voulait pas d'un clergé formé à l'école des Xavier et des Régis. Il lui fallait, disait-il, de bons curés bien humbles, bien retirés, bien pacifiques, bien modestes ; ce qui, dans le langage gallican, signifie des hommes timides, sans entrain, sans initiative, sans action quelconque sur leurs paroissiens, laissant tout faire et tout dire ; et finalement entre les mains desquels la Religion d'un pays doit dépérir, si Dieu n'intervient pas dans sa miséricorde.

Un grand Evêque disait naguère en pleine retraite pastorale : « Messieurs, nous sommes en France plus de quarante

(1) Le premier article de la Déclaration de 1682 est ainsi conçu : « La puissance que Dieu a donnée à S. Pierre et à ses successeurs Vicaires de Jésus-Christ, et à l'Eglise même, n'est que des choses spirituelles et concernant le salut éternel, et non des choses civiles et temporelles : donc, les Rois et les Princes, quant au temporel, ne sont soumis par l'ordre de Dieu à aucune puissance temporelle.... » Ainsi est répudié le dogme traditionnel, si nettement proclamé par la Bulle *Unam sanctam*, de la *subordination* de la société civile à l'Eglise. Dès lors à quel titre le prêtre viendrait-il juger les actes du diplomate et de la politique ? Sans s'en apercevoir, Bossuet consacrait ainsi les théories du libéralisme moderne. — Du reste, Mgr de Ségur a récemment flétri comme il convient la sotte maxime que le prêtre ne doit pas s'occuper de politique. Voir son opuscule *Nobles et Prêtres*.

(2) Il nous semble évident que plus d'un rigoriste a été déterminé dans son choix par l'amour de son propre repos. Il est, en effet, beaucoup plus commode de renvoyer un pénitent sans absolution, que de le disposer à se rendre digne du sacrement.

« mille prêtres; et cependant la foi s'en va. Il y a là un « mystère ! » Paroles accusatrices, qui sont une démonstration effrayante de ce que je viens d'avancer.

## VII.

Toutefois, je ne serai pas injuste au point de nier la présence de vertus, et de grandes vertus, parmi beaucoup d'adeptes du Gallicanisme. Depuis deux siècles, la France a souvent contemplé le spectacle d'une sainte vie chez des hommes imbus des préjugés gallicans. Qui songe à le nier ?

Et pourtant ces Gallicans vertueux et saints ne contredisent nullement notre thèse, parce que leur sainteté et leur vertu n'est point du tout le fait du Gallicanisme. Ils étaient dans la bonne foi, et Dieu a d'inénarrables miséricordes pour la bonne foi. Rappelons-nous ces moines anthropomorphites, qu'une erreur, la plus grossière de toutes, n'empêcha pas de s'élever à une haute sainteté, parce que, dans leur candide ignorance, ils étaient pourtant disposés de cœur à obéir quand la vérité se montrerait. Que de Gallicans vivaient solidement fixés dans cette précieuse préparation de l'esprit et du cœur ! Gallicans par le fait du préjugé d'école ou de nation, ils ne songeaient pas à rendre leur gallicanisme pratique, et dans la simplicité de leur âme, ils bénissaient d'avance toutes les lumières qu'il plairait au Saint-Esprit de leur envoyer. Ils ne présentaient donc nul obstacle sérieux à la sainteté : mais aussi, en quoi le Gallicanisme les rendait-ils saints ?

D'ailleurs, grâce à Dieu, notre sol n'était point exclusivement occupé par le Gallicanisme. Il y vivait encore, en assez grand nombre, des âmes franchement dévouées à toutes les doctrines romaines. Le feu sacré n'a jamais été complètement éteint chez nous. Or, est-il à croire que le contact bienfaisant de ces âmes d'élite n'ait point réagi puissam-

ment sur des hommes plus malheureux que coupables, et qui se seraient passionnés pour la vérité, s'ils avaient pu la voir dégagée des brouillards qui la leur voilaient ?

Nous croyons donc qu'il y a eu des Gallicans qui, *malgré leur Gallicanisme*, ont été saints, comme il y en a eu qui, malgré leur Gallicanisme, ont été vraiment obéissants à l'Eglise. Ce qui ne veut pas dire que nous canonisons tous les personnages qu'il plaît aux Gallicans de canoniser. Nous estimons, au contraire, que plus d'un Gallican illustre a été grandi assez mal à propos ; et très-probablement l'histoire rabattra beaucoup de telle ou telle réputation surfaite.

Ceci posé, nous avons le droit de répéter plus haut que jamais, que le Gallicanisme, *comme tel*, est incapable d'enfanter aucune vertu surnaturelle. Où sont, en effet, les flammes divines dont il embrase ses disciples ? Il n'aime pas la vérité, puisqu'il en veut le moins possible, et qu'il la subit plutôt qu'il ne l'embrasse. Il n'aime pas Jésus-Christ, puisqu'il n'aime pas son Eglise, ne craignant ni de la contrister, ni de la déchirer. Où donc est le divin et le surnaturel dans les *principes gallicans* ?

C'est pourquoi si, dans sa miséricorde, le Seigneur n'accourait au secours des Gallicans, leur religion serait sans lumière et sans chaleur, ne créant rien, ne fortifiant rien, ne vivifiant rien ; égoïste et intéressée, ignorant ce que c'est qu'abnégation et sacrifice ; sèche, froide, routinière et désordonnée ; fantôme dont les apparences menteuses s'évanouissent quand on les approche ; pour tout dire, en un mot, religion pharisaïque dont quelques pratiques extérieures composent tout le fond.

Mais, heureusement, Dieu a réglé que l'homme vaudra toujours mieux que ses faux principes. Il en est du Gallicanisme comme du Protestantisme ; ses adeptes sont bien meilleurs que les principes de la secte. Certes, cette consi-

dération n'a rien dont le Gallicanisme se puisse enorgueillir (1).

D'ailleurs, un triste fait déposera toujours à sa honte : partout où il a soufflé, les saints ont apparu moins nombreux à la fois et moins héroïques. La parole du Prophète s'est réalisée : *Defecit sanctus, quoniam diminutæ sunt veritates à filiis hominum.* (Ps. xi.)

#### CONCLUSION.

Il est maintenant avéré que le Gallicanisme est impuissant à produire des œuvres de lumière et de sainteté. Ne venant pas de Dieu, mais de l'Esprit du mal, comment pourrait-il en quoi que ce soit favoriser l'ordre, la science et la vertu ?

Qu'il soit donc à jamais béni le Seigneur, qui, dans son infinie miséricorde, nous a préservés d'une ruine imminente. Nous ne tenions à Jésus-Christ et à son Eglise que par un fil ; ce fil n'a pas été brisé : *Misericordiæ Domini quia non sumus consumpti !*

En dépit des efforts sataniques de l'hérésie, une étincelle du feu sacré s'est conservée au fond des âmes. Par une série

(1) La dévotion *gallicane* est essentiellement bizarre et capricieuse. Quelques traits. — L'Eglise n'aime pas la lecture de la Bible en langue vulgaire ; sainte Thérèse et saint Liguori sont d'accord pour l'interdire aux religieuses. Il n'est pas de lecture que les Gallicans recommandent davantage aux Frères des diverses Congrégations enseignantes.

On sait que, dans bon nombre de séminaires, la moindre infraction à des usages fort arbitraires touchant le costume ecclésiastique était punie à l'égal des fautes les plus graves.

Que de personnes faisant consister la piété dans une certaine tenue et régularité, louables sans doute, mais qui ne sont après tout qu'une chose accessoire !

Ajoutons que la piété *gallicane* est jalouse. Il ne lui est pas indifférent que le bien se fasse par d'autres mains que par les siennes. Et voilà la clef des exagérations du Parochisme moderne, ainsi que de ses amertumes contre les communautés religieuses. Le Gallicanisme n'a jamais compris le sublime *Utinam omnes prophetent* de Moïse.

de bienheureuses inconséquences, les Prêtres et les fidèles se sont plus d'une fois montrés les adversaires d'une hérésie qui semblait pourtant les avoir fascinés ; et quand l'heure marquée par la divine Providence a sonné, ils ont tous d'une voix unanime protesté de leur obéissance et de leur amour pour le Vicaire infallible de Jésus-Christ. Ce jour-là le Gallicanisme a été vaincu, mais la France a été sauvée.

Pour assurer cette insigne victoire et ne pas la rendre vaine, nous devons, avec énergie, employer les moyens que la prudence chrétienne nous suggère.

*Premier moyen.* Gravons profondément dans nos esprits et dans nos cœurs l'importante vérité que S. Augustin ne cessait de répéter aux catholiques de son temps, et que le B. Pierre Canisius plaçait en tête de ses opuscules, afin de fortifier et de prémunir les chrétiens du xvi<sup>e</sup> siècle :

« Firmissime tene, et nullatenus dubites, quemlibet hæ-  
 « reticum sive schismaticum, in nomine Patris, et Filii, et  
 « Spiritus Sancti baptizatum, si Ecclesiæ catholicæ non  
 « fuerit aggregatus, *quantascunque eleemosynas fecerit, nul-*  
 « *latenus posse salvari.* Omni enim homini qui Ecclesiæ ca-  
 « tholicæ non tenet unitatem, *neque baptismus, neque elee-*  
 « *mosyna, quàm libet copiosa, neque mors pro nomine Christi*  
 « *suscepta potest proficere ad salutem,* quamdiu in eo hære-  
 « tica vel schismatica pravitas perseverat, quæ ducit ad  
 « mortem. »

Paroles d'une fécondité admirable, que les prédicateurs feront bien de rappeler souvent à leurs auditeurs !

*Second moyen.* Aimons l'Eglise, mais d'un amour réel et qui ne se trompe point d'objet. L'Eglise n'est ni la paroisse, ni le diocèse ; l'Eglise, c'est le Pape avec tous les chrétiens qui lui sont unis : *ubi ergo Petrus ibi Ecclesia.*

*Troisième moyen.* Approchons-nous le plus souvent possible de Pierre et du Pontife romain. C'est Pierre qui enseigne aux Pasteurs la suavité du commandement, et aux bre-



bis la docilité de l'obéissance ; qui verse sur tous les affligés le baume de la consolation, et rend la justice à tous les opprimés ; qui dissipe toutes les ténèbres, et donne la lumière à quiconque cherche la vérité. *Ipsum audite*. L'ombre de Pierre opère des prodiges et, du fond de son sépulcré, le Prince des Apôtres rend encore des oracles. « Nos semper  
 « persuasum habuimus fieri non posse ut ejus fortitudinis,  
 « qua præcipuo munere Domini cumulatæ est Petrus, non  
 « aliqua semper in vobis fieret accessio, quoties prope ip-  
 « sam Petri personam, qui suis in successoribus vivit præ-  
 « sentes consisteretis, ac tantummodo solum attingeretis  
 « hujus Urbis, quam sacri Principis Apostolorum sudores  
 « et triumphalis sanguis irrigavit. Imo etiam nunquam nos  
 « dubitavimus quin ex ipso sepulcro, ubi Beatissimi Petri  
 « cineres ad religionem Orbis sempiternam quiescunt, quæ-  
 « dam arcana vis et salutaris virtus existat, quæ Pastori-  
 « bus Domini gregis fortes ausus, ingentes spiritus, ma-  
 « gnanimos sensus inspiret, quæque instaurato eorum ro-  
 « bore efficit, ut impudens hostium audacia, Catholicæ  
 « unitatis virtuti et potestati impar, impari etiam certa-  
 « mine residat et corruat. »

Ainsi parlait Pie IX aux Evêques du monde entier, dans sa magnifique allocution du 26 juin 1867. — Oui, c'est au tombeau de S. Pierre qu'il faut s'inspirer quand on veut combattre et mourir pour la liberté de l'Eglise.

*Quatrième moyen.* Accueillons avec bonheur S. Alphonse de Liguori et sa doctrine. Buvons à longs traits à cette source d'eau vive. L'Eglise nous affirme que le saint docteur possède des ressources incomparables. Allons donc à ce nouveau Joseph avec une confiance entière. Consultons-le, écoutons-le, et corrigeons sans délai des *routines* grandement pernicieuses. Adoptons sa morale, son ascétisme, sa direction en toutes choses. Un docteur de l'Eglise parle pour être écouté.

*Cinquième moyen.* Enfin, donnons à nos jeunes clercs une éducation forte et virile. Formons-les à la vie *apostolique*. Préparons-les à un ministère *militant*. Développons en eux la sainte *ambition* des entreprises glorieuses à Jésus-Christ et à l'Eglise. Rendons-les avides de la science sacrée. Faisons, en un mot, des *Apôtres* et des *Docteurs*.

Alors un grand miracle se sera opéré chez nous. Nos blessures se seront cicatrisées, et nous aurons repris une nouvelle jeunesse : *Refloruit caro ejus tanquam caro pueri ; — Renovabitur ut aquilæ juvenus tua.*

Ce jour-là nous aurons mérité de reprendre notre rang en tête des nations chrétiennes, et nous aurons le droit de revendiquer l'éloge que Grégoire IX faisait de nos pères :  
 « Gallicana Ecclesia post Apostolicam Sedem est quoddam  
 « Christianitatis speculum et immotum fidei fundamentum,  
 « utpote quæ in fervore fidei Christianæ ac devotione Sedis  
 « Apostolicæ non sequatur alias sed antecedit. »

H. MONTROUZIER, S. J.

---